

# CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

## 4<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 68<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Mardi 19 Novembre 1968.

### SOMMAIRE

1. — Renvois pour avis (p. 4701).
2. — Loi de finances pour 1969 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4701).
  - Services du Premier ministre (suite).
  - Information et O. R. T. F. (suite).
  - M. Gerbaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'O. R. T. F.
  - M. Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.
  - MM. Fajon, Achille-Fould, Féronnet, Camille Petit, Offroy, Sallé, de Montesquiou, Fontaine, Bertrand Denis, Boulay, Pierre Buron.
  - Suspension et reprise de la séance (p. 4701).
  - M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.
  - Etat B.
  - Titre III. — Adoption des crédits.
  - Titre IV. — Adoption des crédits.
  - Etat E.
  - Ligne 106. — Adoption.
  - Art. 47. — Adoption.
  - Articles de récapitulation.
  - Art. 31 à 33. — Adoption.
  - Art. 34 et 35 : précédemment adoptés.
  - Art. 36 à 38. — Adoption.
  - Art. 39 à 74 : précédemment adoptés.
3. — Loi de finances pour 1969. — Seconde délibération d'un projet de loi (p. 4722).
  - MM. le président, Vivien, vice-président de la commission des finances, de l'économie et du Plan.
  - Renvoi à la prochaine séance.
4. — Ordre du jour (p. 4722).

**PRESIDENCE DE M. MARCEL MASSOT,**  
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission de la défense nationale et des forces armées demande à donner son avis :

1° Sur le projet de loi de finances rectificative pour 1968, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 459) ;

2° Sur la proposition de résolution de MM. Jacques Chaban-Delmas, Henry Rey, Raymond Mondon, Gaston Defferre et Jacques Duhamel tendant à modifier et à compléter le règlement de l'Assemblée nationale, dont l'examen au fond a été renvoyé à une commission spéciale (n° 399).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

— 2 —

### LOI DE FINANCES POUR 1969 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341, 359).

Nous poursuivons l'examen des crédits de la section II des services du Premier ministre, concernant l'information ainsi que de la ligne 106 de l'état E concernant l'Office de radio-diffusion-télévision française.

Je rappelle les chiffres de l'état B et de la ligne 106 de l'état E :

### SERVICES DU PREMIER MINISTRE (Suite).

#### Section II. — Information.

#### ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : + 5.175 francs ;

« Titre IV : + 11.806.997 francs. »

## ETAT E

## Tableau des taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1969.

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et du décret n° 61-960 du 24 août 1961.)

LIGNES		NATURE DE LA TAXE	ORGANISMES bénéficiaires ou objet.	TAUX ET ASSIETTE	TEXTES LEGISLATIFS et réglementaires.	PRODUIT pour l'année 1968 ou la campagne 1967-1968.  (En francs.)	ÉVALUATION pour l'année 1969 ou la campagne 1968-1969.  (En francs.)
Nomen- clature 1968.	Nomen- clature 1969.						
<b>Services du Premier ministre.</b>							
<b>INFORMATION</b>							
103	106	Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision.	Office de radio-diffusion - télévision française.	Redevances perçues annuellement : 30 F pour les appareils récepteurs de radiodiffusion ; 100 F pour les appareils de télévision.  Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boisson ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante.  Une seule redevance annuelle de 100 F est exigible pour tous les appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision détenus dans un même foyer, sous réserve pour les récepteurs de télévision d'être détenus dans une même résidence. Une seule redevance de 30 F est exigible pour tous les appareils récepteurs de radiodiffusion détenus dans un même foyer.	Ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959.  Ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 relative à la radiodiffusion - télévision française.  Lot n° 64-621 du 27 juin 1964.  Décrets n° 58-277 du 17 mars 1958, 60-1469 du 29 décembre 1960, 61-727 du 10 juillet 1961, 61-1425 du 26 décembre 1961 et 66-603 du 12 août 1966.	1.163.000.000	1.229.000.000

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 1 heure 10 minutes ;

Commissions, 5 minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, 40 minutes ;

Républicains indépendants, 20 minutes ;

Fédération de la gauche démocrate et socialiste, 25 minutes ;

Communiste, 20 minutes ;

Progrès et démocratie moderne, 10 minutes ;

Isolés, 5 minutes.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les rapporteurs.

La parole est à M. Gerbaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'Office de radiodiffusion-télévision française. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. François Gerbaud, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, une tempête de critiques s'abat sur l'O. R. T. F. Spontanées ou téléguidées, elles pourraient en tout cas inciter certains à croire que parlant de l'O. R. T. F. on ne peut le faire que dans l'état défensif ou agressif.

Ni défenseur, ni accusateur, plus simplement rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je me limiterai, dans ce bref complément oral de mon rapport écrit, à vous exposer les faits, à souligner des chiffres, à constater des orientations et à présenter quelques suggestions.

Parce que l'O. R. T. F. détient du seul Parlement le droit de percevoir à son profit la redevance, nous sommes, mesdames, messieurs, à la base des quatre cinquièmes des recettes de son budget. La perception de la taxe, dont le montant est en augmentation cette année de 66 millions de francs — M. Robert-André Vivien l'a déjà précisé dans son excellent rapport — représente 82 p. 100 d'un budget qui atteint 1.493 millions de francs et auquel je donnerai deux définitions : budget en accroissement dans l'équilibre et aussi, bien que cela ait été un instant et amicalement contesté par M. Robert-André Vivien, budget d'innovation, mais aussi d'attente.

C'est un budget d'innovation, certes, parce qu'apparaît pour la première fois au chapitre des dépenses le coût des émissions de la télévision en couleur dont l'année 1968 a marqué à la fois l'avènement et la très brillante confirmation.

C'est un budget d'innovation encore, parce qu'apparaît au chapitre des recettes, bien que modeste, l'appoint de 121 millions de francs apporté par la publicité de marques à la télévision.

Introduite le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la publicité de marques représente certes un appoint modeste, mais qui ira en s'accroissant. En dépit de certaines critiques en d'autres temps formulées, cette publicité semble favorablement accueillie du public.

Elle est groupée et nous souhaitons qu'elle le reste, même lorsqu'elle s'accroîtra, car il ne serait ni concevable ni souhaitable qu'elle puisse un jour ou l'autre servir de support indirect ou direct à telle ou telle émission.

Contrôlée dans son accueil et dans son expression par la Régie française de publicité récemment mise en place, elle doit conserver dans une recherche vigilante d'un style personnel un caractère attrayant.

Elle sera ainsi l'indispensable outil de la promotion de nos affaires dans la pressante concurrence commerciale du Marché commun. L'introduction de la publicité de marques, il faut peut-être encore le souligner, met enfin la télévision française à égalité avec la télévision de ses cinq partenaires du Marché commun, sans parler des autres pays de l'Europe qui depuis longtemps et bien avant nous ont accepté cette publicité.

L'appoint qu'elle représente et qu'elle représentera progressivement demain, doit à notre sens, et je parle au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, avoir un triple effet.

Elle doit permettre d'abord à l'O. R. T. F. de compléter son réseau et son équipement, notamment en ce qui concerne la seconde chaîne, qui est loin d'être reçue partout convenablement et en dépit d'un bon calendrier d'équipement et d'investissements.

Elle doit ensuite et en même temps, et c'est notre souhait, permettre de mieux exonérer et d'exonérer davantage de la redevance certaines catégories sociales.

Dès cette année, il serait souhaitable que l'exonération de la taxe soit, dans toute la mesure du possible, étendue largement aux personnes âgées et à certaines catégories de petits revenus. Cette exonération aurait pour double effet d'alléger la charge des budgets modestes, d'encourager certaines familles à posséder enfin cette télévision qu'elle désire, mais que la perspective de la redevance à acquitter a fait jusqu'à ce jour hésiter.

Il vous faut aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous le souhaitons, harmoniser cette procédure à juste qui ne donne que quelques mois à l'usager qui a indûment versé sa taxe pour faire valoir ses droits, alors que l'O. R. T. F. conserve pendant trois années le droit de mettre la redevance en recouvrement.

En troisième lieu, les possibilités offertes par la publicité de marques doivent tout naturellement, et je dirai même en priorité, conduire l'O. R. T. F. à la promotion de ses stations régionales de radio et de télévision.

Méritoires, sans doute, les efforts faits ne sont qu'une orientation et ils sont insuffisants. Au moment où la France repense la région, sa personnalité et son efficacité, quel outil peut mieux façonner les esprits et les hommes à cette vérité régionale, que la télévision locale ? Elle est, et doit être, à tous les niveaux de la vie économique, sociale et culturelle le lien privilégié qui permettra aux hommes de départements différents, mais dont le destin est lié, de mieux se connaître ou se reconnaître dans la région qui va devenir leur nouvel environnement dans l'unité nationale.

**M. Jacques Cressard.** Très bien !

**M. François Gerbaud, rapporteur pour avis.** Cela suppose un temps d'antenne plus large, des hommes plus nombreux, des moyens plus importants au niveau de ces régions. Nous le souhaitons très vivement en vue de la promotion des hommes qui s'y trouvent. La télévision et la radio régionale pourraient, dans cette perspective nouvelle, être mieux en mesure de rendre les services qu'on attend d'elles.

A titre d'exemples, pourquoi ne pas imaginer que dans un inventaire permanent de l'emploi elles puissent assumer la promotion de l'emploi au niveau de la région ? Pourquoi ne pas imaginer que par la participation à des émissions nationales et internationales elles puissent promouvoir les richesses touristiques trop souvent ignorées et parfois très mal exploitées ?

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. François Gerbaud, rapporteur pour avis.** Donnant à ses voix régionales un meilleur écho, l'O. R. T. F. doit aussi penser à faire entendre plus largement sa voix au dehors. Ce sera le privilège et aussi l'immense tâche de ce nouveau service qui va naître de la fusion de l'actuelle direction des relations extérieures et de l'Ocora. Elle sera ainsi à nouveau le haut-parleur de la France.

Cette création qui répond à l'évidente nécessité de porter plus loin et mieux la culture et les réalités de la France, est l'une des réformes que l'O. R. T. F. semble devoir s'imposer à l'intérieur même du statut de 1964.

Participation accrue par l'élargissement du conseil d'administration, extension des commissions paritaires, création d'un comité d'entreprise, ces réformes s'accompagnent de la promesse d'un contrôle *a posteriori* dans la plupart des cas pratiques et de la mise en place d'un contrôle de gestion rigoureux. Nous y ajouterons, ce que d'autres ont fait bien avant nous, le souhait maintes fois exprimé de voir toutes les opérations de l'O. R. T. F. en permanence radioscopées, par l'existence d'une comptabilité analytique.

En dépit de ces réformes annoncées et déjà mises en place, en dépit d'une volonté d'alléger des structures trop complexes, l'Office semble toujours paralysé par une très grande lourdeur administrative.

Un sous-encadrement permanent, auquel il serait souhaitable de remédier au plus vite, est sans doute le principal responsable des trois grandes difficultés que connaît l'O. R. T. F. et qui sont la dilution de la responsabilité, le mauvais relais de l'autorité et l'absence totale, parfois, de la notion de rentabilité.

Ainsi peuvent s'expliquer les malaises qui sillonnent, depuis très longtemps, l'Office et qui transforment parfois, selon les plus acides, le quai Kennedy en « Quai des brumes ».

Un meilleur encadrement, tel doit être l'objectif de l'O. R. T. F. Nous pensons que cet effort doit être soutenu par le ministère des finances. Une meilleure formation, dans tous les domaines, tel doit être aussi le souhait que nous formulons afin de permettre aux hommes qui se trouvent à l'Office de mieux se familiariser avec le moyen d'expression que leur offrent la radiodiffusion et, plus encore, la télévision.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Très bien !

**M. François Gerbaud, rapporteur pour avis.** L'O. R. T. F. doit avoir pleine conscience de cet effort permanent et exigeant d'autoformation. Cela est vrai, en particulier, pour les journalistes dont on attend beaucoup et dont il faudrait, en les utilisant bien, revaloriser en tout cas la situation.

Apparaissant chaque jour sur plus de dix millions de téléviseurs, se partageant, avec les postes périphériques, les haut-parleurs de quinze millions de postes de radiodiffusion, les programmes de l'O. R. T. F. doivent répondre à une grande exigence.

Les efforts entrepris par la radiodiffusion sont, au demeurant, encourageants, mais il reste encore beaucoup à faire à la télévision !

**M. Jacques Cressard.** Très bien !

**M. François Gerbaud, rapporteur pour avis.** Critiqués à la fois — ce qui n'est pas toujours concordant — par ceux qui font profession de critique et par l'immense public que constituent les téléspectateurs, les programmes doivent refléter les goûts du public tels que les sondages les révèlent.

A notre sens, une bonne politique ce n'est pas seulement l'addition plus ou moins heureuse d'individualités plus ou moins brillantes. C'est aussi l'action, auprès de la direction, d'un comité de conception largement ouvert à l'extérieur mais formé de responsables, la volonté permanente d'imaginer et de concevoir un tout qu'il s'agit ensuite de réaliser et de faire réaliser dans le respect vigilant des décisions, des initiatives et des engagements pris.

Imagination, conception, autorité, tel est peut-être, en ce domaine, le tiers de la réussite. Mais on ne peut pas le toucher dans le désordre.

Telles sont les quelques suggestions que j'ai cru devoir faire au nom de votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Elles marquent bien notre souci permanent de voir l'O. R. T. F., très durement secoué par les événements de mai, s'adapter mieux à sa mission et échapper aux critiques qui pleuvent sans arrêt sur lui, critiques qui ne sont ni toujours objectives ni complètement désintéressées et dont on peut redouter, peut-être, qu'elles plongent certains collaborateurs de l'Office dans un manque regrettable de confiance en eux-mêmes.

Mais nous sommes convaincus que toute remise en ordre ou que toute réussite est d'abord, et essentiellement, le fait des hommes de l'O. R. T. F. eux-mêmes. Ils en portent, où qu'ils soient et quoi qu'ils fassent, l'entière responsabilité, non pas seulement devant nous, mais aussi devant tous ceux qui les regardent, qui les écoutent et qui, finalement, les jugent.

Sous le bénéfice de ces quelques brèves observations, votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable à l'adoption de la ligne 106 de l'état E des taxes parafiscales. (Applaudissements sur divers bancs.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, les événements qui ont secoué la France il y a quelques mois ont montré à chacun l'importance de l'information dans notre société moderne.

Ils ont révélé, par exemple, la puissance de médias comme ceux de la radio, branchée en direct sur un mouvement de rue auquel ils apportent des moyens de transmissions inattendus et terriblement efficaces.

Ils ont mis en évidence que l'équilibre est difficile à tenir entre la nécessité impérieuse pour un pouvoir démocratique d'informer de son action, de ses intentions et de ses problèmes le peuple qui l'a mandaté, et la nécessité pour les responsables de l'information d'un service public d'exercer pleinement cette responsabilité.

Ils ont surtout mis en évidence le véritable sous-développement de notre pays dans le domaine de l'information. Sous-développement de l'information politique que nous mesurons chaque fois qu'une campagne électorale nous amène à débattre au fond des problèmes de l'Etat ; sous-développement de l'information économique, que nous sentons si vivement en ce moment même où les problèmes et les solutions de la situation monétaire et économique échappent à beaucoup de nos concitoyens ;

sous-développement de ce que j'appellerai l'information sociale et qui est tout simplement la connaissance que les Français devraient avoir les uns des autres.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** Nous sommes une société terriblement cloisonnée où chaque catégorie est plus isolée qu'on ne le croit dans ses difficultés et ses revendications, et vit dans l'ignorance de celles des autres catégories.

L'information abondante, alerte, diverse, objective, allant de chacun à tous, c'est le tissu conjonctif de la société. C'est une nécessité première pour faire fonctionner la démocratie de masse qui est la nôtre.

Ce n'est donc pas un problème qui intéresse seulement l'Etat. Il intéresse toute la nation, toutes les organisations de la société. Pour sa part, l'Etat, en plus de sa tâche d'information concernant ses activités propres, peut et doit jouer un rôle d'animation et de soutien.

En face de cet immense besoin, le budget du secrétariat d'Etat chargé de l'information que je vous présente aujourd'hui paraîtra bien modeste.

Sa structure même reflète une conception encore étroite et en quelque sorte passive de son rôle de tuteur de l'information.

L'essentiel de mes crédits sont des crédits d'intervention publique qui servent pour une moitié à souscrire, au profit des services publics et de nos représentants à l'étranger, des abonnements à l'agence France-Presse, et pour une autre moitié à diverses aides qui font échapper les entreprises de presse à certaines contraintes économiques et fiscales. Quant aux crédits de fonctionnement du secrétariat d'Etat, pour une large part ils alimentent le service qui gère ces interventions.

Cette aide très importante est certainement utile à l'existence matérielle de la presse écrite, mais je ne prétends pas qu'elle suffise à répondre au besoin que j'évoquais en commençant. Ce qu'il faut trouver ou aider à trouver, ce sont de nouvelles formules, de nouvelles structures, de nouvelles méthodes d'information. Cela demande des études qui n'ont pas été entreprises : c'est la tâche de demain.

Celle d'aujourd'hui est d'inventer des formules nouvelles et de faire passer un esprit nouveau dans les deux secteurs dont l'Etat a la responsabilité propre : sa propre information, et l'action du service public de l'O. R. T. F.

C'est avec ce double souci que je vous présente les deux budgets dont j'ai la charge.

Ma tâche dans ce débat a été renvue plus facile par les rapports de MM. Vivien, Boinvilliers et Gerbaud. Ils comportent de nombreuses suggestions, parfois des critiques, suggestions et critiques qui ne peuvent surprendre celui qui fut si longtemps rapporteur de la commission de la défense nationale. Au fil de mes propos, je répondrai à certaines d'entre elles qui se rapportent à des problèmes généraux, me réservant, en fin de débat, de fournir des éclaircissements sur des points plus particuliers.

Le budget de l'information est compris dans les services du Premier ministre. Il prévoit pour 1969 un total de crédits de 107,3 millions de francs, en augmentation de 11 p. 100 par rapport au budget de 1968.

Ce budget et cette augmentation se répartissent très inégalement entre les moyens des services et les interventions publiques.

Les premiers ont un budget de 6.800.000 francs contre 6.700.000 francs en 1968.

Les seconds, en revanche, atteignent 100.600.000 francs en 1969 contre 88.700.000 francs en 1968.

La modestie des premiers chiffres s'explique aisément.

Le secrétariat d'Etat chargé de l'information est un organisme très léger. Il n'existe qu'un service administratif, le service juridique et technique de l'information, qui se consacre pour l'essentiel à l'application administrative du régime d'aide à la presse. Jusqu'à une date récente, un autre service faisait également partie du secrétariat d'Etat, le service de liaison interministériel pour l'information, service très discuté, et que j'ai supprimé, bien que la plupart des griefs qui lui aient été adressés ne me semblent pas justifiés.

Il est pourtant nécessaire, et ma brève expérience en ce domaine m'a convaincu de cette nécessité, de coordonner l'action d'information des divers départements ministériels. Or, à la différence ce qui se passe dans de nombreux pays, notamment en Grande-Bretagne, comme l'a rappelé ce matin M. Boinvilliers,

il n'existe pas en France d'organisme permettant de centraliser les questions intéressant la connaissance, par le public, de l'action du gouvernement et des services publics.

Les grandes administrations se sont dotées de services de presse et d'information dont les objectifs répondent aux besoins propres de leur département, mais aucun organe commun ne permet de conjuguer ou d'harmoniser leur action.

Pourtant les responsabilités du gouvernement à l'égard de l'opinion impliquent un effort croissant d'information afin de permettre aux Français de mieux comprendre et, partant, de mieux juger l'action des pouvoirs publics. Inversement, le gouvernement doit pouvoir suivre de façon concertée les préoccupations de l'opinion publique afin de mieux expliquer son action et de l'infléchir éventuellement.

Les grandes réformes actuellement en cours rendent encore plus nécessaire ce double effort d'information et de coordination, car l'action des différents départements ministériels se recoupe et se complète en de telles matières.

Le Gouvernement s'oriente vers la création d'un comité interministériel pour l'information, placé sous ma présidence, et qui réunira les représentants des différents ministères, dont les responsabilités en matière d'information demeureront entières. Cette formule de concertation fonctionne déjà avec succès pour l'examen en commun des questions concernant l'Europe.

Ne va-t-on pas alors me reprocher de recréer sous une forme nouvelle, un autre S. L. I. I. ?

Il n'en est rien : le futur comité verra sa mission et ses règles de fonctionnement fixés dans un texte et clairement exposés. Il se réunira moins souvent, une fois par semaine, uniquement sous ma présidence, la préparation de ses réunions étant confiée à un secrétaire général, et surtout il n'aura aucune relation avec l'O. R. T. F.

**M. Robert André-Vivien, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** C'était là, en fin de compte, le reproche essentiel adressé au S. L. I. I.

On jugera à l'œuvre cette formule nouvelle, dans ce domaine délicat, fondée sur un principe de coordination souple qui a déjà fait ses preuves ailleurs.

Préparation des conférences de presse du secrétaire d'Etat, diffusion de documents et d'études, coordination sur quelques grands problèmes de l'action de différents ministères, réflexion sur la méthode de l'information liée à l'apparition de nouvelles techniques, telles seront les missions de ce comité interministériel.

Il serait contradictoire de reprocher au Gouvernement, et je ne pense pas que ce soit votre intention, d'être mal informé et d'informer insuffisamment les citoyens, et en même temps de s'opposer à lui donner les moyens nécessaires — fort réduits en l'espèce — pour tenir compte de l'opinion publique et exposer de manière cohérente son action.

J'évoquais il y a quelques instants le rôle du service juridique et technique de l'information, service également très léger que vos rapporteurs ont décrit ; je voudrais, à l'occasion de l'examen de son budget, préciser les problèmes qui se posent à la presse écrite.

La presse écrite s'inquiète de l'évolution du marché de la publicité, qui lui procure une partie très importante de ses ressources. Or le marché français de la publicité est insuffisamment développé si nous le comparons à l'importance qu'il a chez nos voisins et chez nos concurrents.

Par rapport à ce que dépensent les annonceurs français par habitant, les Anglais dépensent le double, les Allemands près du triple, les Américains plus du quintuple : la France arrive au 27<sup>e</sup> rang si l'on se fonde sur la relation entre les investissements publicitaires et le produit national.

Ce marché a donc besoin d'être davantage développé, et l'apparition de nouveaux supports, loin de rogner la portion des supports déjà existants, doit au contraire, comme cela s'est clairement produit chez nos voisins, stimuler cette expansion indispensable à la fois à la protection de nos propres produits et à la conquête de nouveaux marchés.

C'est vous dire que je ne partage pas l'inquiétude qui se manifeste au sujet de l'apparition de nouveaux supports.

Il s'agit, en premier lieu, de l'utilisation de la télévision nationale pour le passage d'annonces de publicité de marques. Je ne reviendrai pas sur les questions de principe qui ont

été longuement débattues ici même, il y a quelques mois. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, l'introduction de la publicité de marques sur la première chaîne de télévision est un fait acquis.

Je voudrais seulement rappeler la prudence avec laquelle le Gouvernement s'est engagé dans cette voie pour éviter de provoquer des bouleversements trop rapides et trop brutaux. L'introduction de la publicité de marques a été réservée à la seule première chaîne de télévision.

Elle est limitée à deux minutes jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier, elle passera à quatre minutes pendant le premier semestre de 1969, et la durée ne sera ensuite étendue qu'après consultation des différentes parties intéressées, que je réunirai autour de moi durant les mois de mai et juin pour faire le point de la situation et tirer les leçons des premiers mois d'expérience.

Le prélèvement envisagé pour l'année 1969, et qui est nécessairement approximatif, de manière à réserver précisément la possibilité de ce réexamen en commun, est évalué au total, c'est-à-dire publicité compensée — qui décroîtra dans le courant de l'année 1969 — et publicité de marques additionnées, à 159 millions de francs, T. V. A. exclue.

Il s'agit donc d'un prélèvement réduit, sur une masse d'investissements publicitaires qui a dépassé l'année dernière 4 milliards cent millions de francs. Je vous rappelle que la presse reçoit en fait environ 40 p. 100 du total de ces investissements. Ce chiffre ne comprend d'ailleurs pas la valeur des petites annonces qui représentent, pour la presse, une partie non négligeable de ses recettes et sans doute 10 p. 100 du volume que je viens de citer.

D'autre part, les dispositions retenues pour la Régie française de publicité reprennent certaines suggestions de propositions de lois antérieurement déposées au Parlement. Trois magistrats, dont l'un assurera la présidence, appartiennent au conseil d'administration de la régie.

Un second support est apparu tout récemment : ce sont les journaux gratuits, financés uniquement par la publicité, qui arrivent chez nous après être nés chez plusieurs de nos voisins. Ces initiatives d'origine privée n'entrent pas dans le domaine d'action de l'Etat. En effet, ces publications ne peuvent bénéficier d'aucune des aides, directes ou indirectes, que l'Etat accorde à la presse de droit commun.

En revanche, il ne saurait être envisagé, sans mettre en cause les principes fondamentaux de notre droit, d'étudier les mesures d'interdiction à leur égard.

En réalité, il s'agit d'une modalité supplémentaire des actions de promotion de vente et de publicité directe, qui prend depuis quelques années une part croissante dans l'ensemble des investissements publicitaires et qui, si nous nous fondons sur les exemples étrangers, ne fait pas réellement concurrence à la presse de droit commun.

Les inquiétudes des milieux de presse devant cette évolution du marché publicitaire sont, je le crois, exagérées, car il m'apparaît que la masse des investissements publicitaires est appelée à s'accroître, plus encore qu'elle ne l'a fait les années précédentes, et que la presse profitera largement de cette augmentation.

A ces préoccupations d'ordre économique et financier s'ajoutent d'autres problèmes, qui concernent l'organisation des entreprises de presse et la participation des journalistes à la gestion de ces entreprises. M. Robert-André Vivien s'est tout particulièrement penché, ce matin, sur la question de l'extension des sociétés de rédacteurs, et récemment nous avons eu l'occasion, ici même, d'en discuter.

Je crois, en effet, qu'en matière de presse comme dans les autres domaines, la participation des travailleurs, des différentes catégories de travailleurs à la vie de l'entreprise qui les emploie doit être développée. Les sociétés de rédacteurs sont peut-être une des solutions possibles, sans que d'ailleurs le cas des rédacteurs soit le seul à retenir.

Je me suis engagé, et je renouvelle cet engagement, à examiner sérieusement ce problème. Les études nécessaires ont été lancées mais ne sont pas terminées : il ne convient pas de s'engager trop vite dans un domaine délicat et des mesures trop hâtives pourraient amener des répercussions contraires aux objectifs recherchés.

Je pense que, parallèlement à ces études, les milieux professionnels devraient, de leur côté, creuser davantage ce problème et tenter de trouver une solution acceptable pour les différentes catégories intéressées.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Très bien !



**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** Je terminerai ce tour d'horizon rapide des problèmes de la presse écrite en faisant allusion aux éventuelles répercussions qu'entraînera la réalisation du Marché commun.

Le seul problème actuel est celui de la suppression des entraves au droit d'établissement, dont il a été beaucoup parlé et que les rapporteurs ont rappelé ce matin. En matière d'entreprises de presse, ce droit existe depuis longtemps, et n'importe quel étranger peut librement fonder un journal en France. Toutefois, il doit détenir la majorité dans le capital de la société.

Le problème actuel se limite en fait à l'autorisation de participations minoritaires d'étrangers dans des journaux français, qui est actuellement refusée par l'ordonnance du 26 août 1944, refus contre lequel s'élèvent nos partenaires du traité de Rome.

Bien que le litige n'ait pas toute l'importance que certains lui prêtent, le Gouvernement tient à être très prudent dans cette matière, en raison du rôle décisif que joue la presse dans la formation de l'opinion publique et du danger d'influences occultes, et il ne se montre pas disposé actuellement à la suppression de cette législation.

Vous vous étonnez peut-être devant tant de prudence ; prudence dans l'introduction de la publicité de marques à l'O. R. T. F., prudence face au problème des sociétés de rédacteurs, prudence face aux demandes de nos partenaires du Marché commun. Cela s'explique aisément : la volonté de conserver à notre pays une presse libre et indépendante est la raison de cette attitude.

L'importance des aides directes ou indirectes, plusieurs dizaines de milliards d'anciens francs, la proposition que vous avez acceptée de reculer d'un an les dispositions votées l'an passé au sujet de l'article 39 bis du code des impôts, les dispositions arrêtées en matière de remboursement forfaitaire de la T. V. A. montrent que cette attitude n'est pas un simple thème, mais une réalité.

Vos rapporteurs ont longuement parlé des activités et des problèmes des différentes tutelles ou plus exactement des sociétés dont le secrétariat d'Etat a, soit la responsabilité, soit la connaissance.

Activités et problèmes ont été décrits excellemment. Je n'y reviendrai donc pas, me réservant de répondre à certaines questions précises en fin de débat. J'aborderai, en revanche, très longuement, l'examen de la tutelle la plus importante qui m'a été confiée : celle de l'Office de radiodiffusion-télévision française.

L'Office a subi, en mai-juin et au début de juillet, une crise grave. Beaucoup de sollicitudes diverses, et diversement inspirées, se sont penchées sur son sort.

Ici, on a voulu le libérer tout à fait de la tutelle de l'Etat et lui donner une autonomie au reste bien indéfinissable...

Là, on a souhaité le démanteler, dans un souci de gestion plus fonctionnelle, et sans trop craindre apparemment de multiplier les têtes de l'hydre.

Certains, plus modestes, ont voulu créer un secteur privé à côté d'un secteur public de la télévision laissé intact.

D'autres encore ont voulu transférer du secrétaire d'Etat chargé de l'information au ministre des affaires culturelles le périlleux honneur de vous présenter ce budget.

Aucune de ces idées ni de bien d'autres qui ont été émises n'est a priori à écarter. Et pourtant, rien n'a été changé au statut de l'Office, à sa structure générale. Quant au champ de sa mission, plutôt que d'être restreint, il sera dans les semaines qui viennent étendu en ce qui concerne l'action audiovisuelle vers l'étranger.

Est-ce à dire que nous n'avons pas su tirer les leçons de la crise ? Mais qui ne sait que mises à part certaines revendications matérielles qui ont été en majeure partie satisfaites, la crise fut pour une large part politique ? Faut-il mettre en cause un statut et une mission parce que certains ont mis en cause et cru mettre un instant en péril un régime ?

Je sais que cette interrogation peut choquer plusieurs d'entre vous qui, dès 1964, ont souhaité un autre statut que celui qui fut adopté alors par le Parlement. Il n'empêche que les événements de mai et de juin ont relancé la critique d'un statut, vague peut-être, mais libéral dans ses intentions. Tous mes efforts sont et seront orientés vers l'application la plus loyale et la plus large des possibilités qu'il offre.

En fait, si l'on veut bien dépolitiser le débat sur un service public qui appartient à tous, on verra que le statut lui assure la meilleure garantie de fonctionnement.

Le débat et le vote d'aujourd'hui sont la preuve qu'en définitive, il revient aux représentants du peuple d'exercer un contrôle véritable sur l'activité de ce service public. Et ce contrôle ne peut être sérieusement exercé que si l'Etat assume sans inutile vergogne sa fonction de tuteur.

Ce caractère de service public, avec les conséquences qu'il entraîne, a été également affirmé face aux suggestions — dont le rapporteur de la commission des finances s'est fait l'avocat — de créer un secteur privé de télévision et financièrement indépendant du contribuable.

En effet, la mission culturelle de l'Office est si essentielle, si délicate à définir et à assumer, que la société ne peut pas prendre le risque d'une rupture d'équilibre. Certes, la création de chaînes nouvelles est inévitable et nécessaire.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Dont acte.

**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** Certes, les ressources de la publicité sont indispensables au financement de cette expansion. Mais l'Etat, encore une fois, ne veut pas renoncer à ses responsabilités.

Après une longue grève, la tâche urgente était de remettre la production et tout l'appareil en marche, et cela ne pouvait être fait qu'en conservant l'essentiel des structures existantes.

Dès lors, le budget de l'Office qui vous est présenté pour 1969 n'est pas très différent des budgets précédents. C'est un budget en équilibre dont l'accroissement est modeste.

Dans les recettes, la part de la publicité est minime et l'apport supplémentaire de la publicité de marques reste encore comparable à l'apport des redevances nouvelles.

Quant à la croissance des dépenses, elle porte sur quatre chapitres : le personnel, en raison des augmentations de salaires ; la production télévisée, dont on a déjà dit que l'augmentation est encore trop modeste ; l'équipement, pour lequel l'effort paraît considérable par rapport à 1968 ; enfin, les redevances à l'Etat, soit sous forme de versement forfaitaire dont le montant est passé de 50 à 71 millions, soit du fait de l'accroissement du produit de la T. V. A. sur les recettes commerciales.

Vos rapporteurs ont présenté en détail, avec clarté, ce budget. Je ne m'y étendrai donc pas plus longtemps. Je voudrais surtout vous parler des problèmes de l'Office, des réformes qui y sont en cours et des objectifs qu'il entend poursuivre.

Au moment même de la grève, les grandes lignes des réformes nécessaires dans l'administration de l'Office avaient été fixées. Elles sont pour la plupart maintenant bien engagées ou bien définies.

Le conseil d'administration a été élargi et rajeuni : le personnel de l'Office, la presse y sont plus largement représentés. La qualité même des représentants de l'Etat a changé ; ce sont tous de hauts fonctionnaires connus pour leur indépendance d'esprit et leur autorité personnelle.

Je souhaite — je le constate déjà — que le conseil assume pleinement les responsabilités que lui donne le statut, dans une collaboration confiante et constante avec la direction générale. Son action n'apparaît pas sur la place publique, mais cette discrétion, qui est la meilleure garantie de son efficacité, ne doit pas faire illusion.

Un deuxième axe de réforme concerne la gestion. Elle est, cela a été maintes fois répété ici au cours des années, particulièrement lourde.

Un premier objectif était de remplacer le contrôle *a priori* du ministère des finances par un contrôle *a posteriori* complété par un contrôle interne à l'Office, absolument nécessaire pour rétablir une gestion souvent critiquée mais laissant en même temps à la direction une marge, nécessaire elle aussi, de manœuvre et d'initiative.

Le principe de cette double réforme est acquis depuis le mois de juillet, et je peux vous annoncer que les discussions avec le ministère des finances sur l'application de ce principe sont maintenant pratiquement achevées : pour l'essentiel, seuls les actes à portée générale resteront soumis au contrôle *a priori*.

Pour faciliter l'application concrète de cette réforme de la gestion, les services administratifs et financiers seront dirigés par un secrétaire général, appuyé sur un service du contrôle de gestion organisé selon les lignes les plus modernes. L'une de ses premières tâches sera d'étudier l'introduction de cette comptabilité analytique si souvent et si justement réclamée ici.

**M. Roland Nungesser.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** En outre, il est prévu de mettre sur pied une mission composée à la fois de hauts fonctionnaires et de spécialistes privés, des problèmes d'organisation d'entreprises : elle sera chargée d'étudier les structures et le fonctionnement de l'Office.

Une troisième réforme vise à une participation plus grande du personnel. Toute une série de consultations est en cours entre la direction et les représentants des syndicats, consultations très générales dont l'objectif est, d'une part d'aboutir à la création d'un comité d'entreprise et à un étalement des compétences des commissions paritaires, et, d'autre part de faire un tour d'horizon des problèmes qui intéressent les personnels de l'O.R.T.F. ; je pense qu'il faudra attendre la fin de l'année pour obtenir des résultats pratiques.

Enfin, une nouvelle structure, originale et souple, a été créée dans l'Office afin de lui donner un outil efficace pour accomplir une mission dont l'importance a été soulignée par le Président de la République : l'action vers l'étranger.

La réorganisation concerne notamment la fusion de l'Ocora et de la direction des relations extérieures de l'O.R.T.F. L'action de la France vers l'étranger par la radio et la télévision s'exerce actuellement de trois façons : par des émissions en ondes courtes, par la fourniture de programmes enregistrés et par une action de coopération.

En fait, pour la plupart de ces actions, l'O.R.T.F. n'est que prestataire de services, la décision appartenant au ministère des affaires étrangères ou au secrétariat d'Etat à la coopération. Le Gouvernement a posé au début du mois de juillet le principe de la responsabilité de l'O.R.T.F. en matière d'action vers l'étranger et décidé la réorganisation de l'actuelle direction des relations extérieures.

Un groupe de travail vient d'achever de mettre au point cette réorganisation. On aboutit à la solution suivante : un directeur général adjoint de l'O.R.T.F. aura la responsabilité de toutes les relations extérieures qui auront néanmoins un budget individualisé au sein de celui de l'O.R.T.F., ne serait-ce que parce qu'une part essentielle de ses crédits proviennent du ministère des affaires étrangères. Ce directeur sera assisté d'un comité spécial qui définira la politique à mener en matière de relations extérieures. Dans ce comité spécial, la représentation du ministère des affaires étrangères sera importante. L'Ocora sera dissoute et absorbée par cette direction qui reprendra complètement les fonctions de cet office.

Une de ses premières tâches sera d'assurer une extension et une meilleure efficacité de l'action radiophonique afin que soit mieux entendue dans le monde la voix de la France.

Le deuxième chapitre des problèmes de l'Office, c'est celui de son expansion. Les ressources publicitaires procurent à l'Office des possibilités nouvelles et lui imposent des choix. Nous ne pouvons en parler encore qu'en termes généraux, parce que justement le volume de ces ressources dans les années à venir ne peut être précisé.

Trois directions sont à retenir.

La première priorité doit être donnée à l'équipement, et notamment à l'achèvement rapide de la couverture du pays en émetteurs de deuxième chaîne et à la disparition progressive des zones d'ombre dans les régions montagneuses.

Une fois ces objectifs atteints — ils devraient l'être à 90 p. 100 pour la deuxième chaîne en 1970 — on pourra affecter les ressources à d'autres postes qui donneront à la télévision une plus grande flexibilité, au téléspectateur un choix plus adapté à ses besoins, moins contraignant pour sa liberté, c'est-à-dire au lancement d'une troisième chaîne de télévision et à l'amélioration des programmes.

Deuxième direction, la publicité servira encore à développer l'outil que l'Office se donne pour accomplir sa mission vers l'étranger, notamment en lui donnant la base matérielle d'un réseau d'émetteurs puissants.

Enfin, troisième direction, la publicité pourra permettre de dispenser certaines catégories particulièrement défavorisées du paiement de la redevance de télévision, conformément aux engagements pris par le Gouvernement lors du débat sur l'introduction de la publicité à la télévision et rappelés ce matin même par les différents rapporteurs.

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** Sans doute, il sera difficile, en raison des

ressources relativement réduites qu'apportera au départ la publicité télévisée, d'aller dans ce domaine aussi loin que nous le souhaiterions.

Il suffit de comparer le chiffre des exonérations actuelles en matière de radio, qui s'élève à 780.000 environ, à celui des exonérations en matière de télévision, qui n'est que de 80.000, pour mesurer les conséquences financières que pourrait avoir à terme l'alignement des deux régimes qui est souvent préconisé.

Néanmoins, j'ai engagé la procédure administrative qui permettra d'exonérer de la redevance de télévision les catégories sociales qui paraissent les plus dignes d'intérêt, c'est-à-dire les personnes âgées dont le montant total annuel des ressources, de quelque nature qu'elles soient, ne dépasse pas les plafonds fixés pour avoir droit à l'allocation des vieux travailleurs salariés. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Si le principe même de cette exonération nouvelle doit donc être considéré comme acquis, son application effective nécessite certaines adaptations réglementaires et budgétaires dont l'étude est actuellement en cours.

D'autre part, et pour répondre à une préoccupation que vient d'exprimer M. Gerbaud, qui désire que soient assouplies des règles trop rigoureuses de prescription opposées aux redevables, de telle sorte que ceux-ci puissent bénéficier de façon plus large du remboursement des sommes trop perçues par l'Office, je tiens à dire que des instructions en ce sens ont été données pour faire disparaître cette prescription au bout de six mois.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** Il faut en venir maintenant à la finalité essentielle de l'Office, qui est, par ses émissions, « de satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de distraction du public ».

Quelle est à cet égard la situation ?

Au sortir de la grève, le premier souci fut de remettre la machine en route. Les responsables nouveaux ont accompli une tâche immense. A la télévision notamment, il n'y avait au milieu de l'été que quelques centaines d'heures de pellicule en réserve, alors qu'il en fallait 2.500 pour terminer l'année : il a donc fallu en toute hâte définir des programmes, choisir des émissions, et lancer leur production.

Si parfois la qualité ou le fini des émissions a paru laisser à désirer, il faut songer que ce fut un miracle — miracle de ténacité et de travail — si l'écran n'est pas resté vide.

Et mieux encore, cette activité intense n'a pas été exclusive d'un effort de renouvellement. A la radio comme à la télévision, on a voulu faire du neuf, et on a commencé d'en faire. La grille provisoire des programmes de télévision établie en septembre, la nouvelle formule de France-Inter, les premiers éléments d'une réforme de France-Culture répondent tous au même souci : celui de s'adresser au public dans son ensemble, de lui présenter des émissions animées, de personnaliser l'antenne de façon à établir un contact vivant entre elle et son public.

S'adresser à tout le public, en effet, c'est une nécessité évidente pour les moyens de communication de masses que sont la radio et la télévision.

A cet égard, les problèmes de la radio et ceux de la télévision sont très semblables — parce que les objectifs à long terme sont les mêmes — et très différents à la fois parce que les points de départ sont opposés : la télévision part de la chaîne et du public uniques et elle va, lentement mais sûrement, vers la diversité. La radio au contraire connaît la diversité, mais une diversité qui pourrait être mauvaise : d'un côté une chaîne à large audience, de l'autre deux chaînes beaucoup plus confidentielles et très spécialisées qui ne cherchent pas encore le contact avec l'immense majorité du public.

La réforme de la radio qui est en cours sous l'active impulsion de son directeur, c'est de rapprocher ces chaînes, c'est-à-dire ces langages ; c'est de donner plus de solidité à France-Inter dont le taux d'écoute est particulièrement élevé et qui est de très loin le premier des postes de radio écoutés en France ; c'est de rendre France-Culture plus accessible et de maintenir France-Musique au degré de qualité déjà atteint.

Il s'agit rien de moins que d'opérer progressivement la véritable évolution culturelle qui ne consiste pas à renier tout le passé, la véritable action culturelle qui ne consiste pas à asséner à nos concitoyens la culture d'une intelligentsia coupée

du peuple encore plus que de la bourgeoisie ; il s'agit d'opérer entre ce qui reste de culture populaire et l'héritage de la culture tout court, ce mariage dont Shakespeare a donné le meilleur exemple. Cette obligation est plus impérieuse encore pour la télévision.

Au reste, nous constatons actuellement une certaine insatisfaction à son égard. Pourquoi ? C'est que sans doute elle ne répond pas complètement à l'attente du public. Peut-être un louable souci de qualité et de sérieux a-t-il fait un peu trop oublier que pour la plupart des spectateurs la télévision doit être un délassement, un divertissement, une fête.

La télévision, pour la plupart des Français, matériellement ou du moins psychologiquement, c'est une télévision à chaîne unique. Ce propos peut surprendre alors que plus de la moitié des téléspectateurs possèdent la deuxième chaîne, alors qu'un énorme effort est accompli pour la couleur et pour la présentation d'émissions de haute qualité.

Je ne suis pas un adepte sans critique des résultats de sondages. Il n'empêche que leur comparaison est éloquent : pour un film, pour un feuilleton, le téléspectateur change volontiers de chaîne. Pour d'autres programmes, non ou très peu.

La télévision, de ce fait, subit l'obligation terrible, à la limite impossible à tenir, de contenter tout le monde sur chaque chaîne : une chaîne peut trouver un style, elle ne doit pas se spécialiser. Ce qui ne signifie pas que la complémentarité doive exclure l'émulation !

Les émissions qu'elle diffuse sont trop souvent disparates. La télévision juxtapose le divertissement populaire, le magazine d'information, le théâtre bourgeois, la recherche d'avant-garde, le jeu, le sport. Certes, tout cela y a sa place, mais il reste à trouver un terrain commun, à rapprocher les langages, les imaginations, les mythes.

Ces propos vous paraîtront peut-être très éloignés de l'humble réalité quotidienne, mais ils me semblent être le seul moyen de la comprendre et de la saisir.

La télévision a été adoptée d'enthousiasme par les Français. Elle leur a énormément apporté. Elle leur appartient.

La télévision doit rester populaire, et si elle doit être également le véhicule de la culture, il faut que cette culture soit une culture humaine, accessible à tous.

Cela n'exclut ni l'invention ni la recherche, même si, parfois, elle peut choquer. Il n'est pas dit que le public continue à détester les *Shadoks*, et l'on réclamera bientôt la seconde partie de leurs aventures. (*Sourires.*)

Ce dont il faut se méfier, ce n'est pas de l'avant-garde, c'est de ce qui est snobisme et sophistication. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. Jean Boinvilliers, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Très juste !

**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** J'ai parlé des programmes sans évoquer l'information. Mais ce que j'ai dit des programmes est aussi vrai de l'information.

L'information de la radio et de la télévision doit être un lien entre les Français ; pour cela, elle doit rester objective, dépassionnée. Elle doit faire connaître les points de vue des uns et des autres. Elle doit présenter et expliquer les problèmes de la vie des Français et de l'action de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Comment l'Office s'acquitte-t-il de cette tâche ? Disons-le franchement : avec un souci réel d'objectivité, mais avec un bonheur inégal dans la qualité. A la radio, la qualité et l'objectivité de l'information ne sont pas en cause.

Au vrai, on ne parle guère, pour s'en plaindre, que de l'information télévisée.

Sur le terrain de l'objectivité, rien n'est jamais parfait, ni à l'O. R. T. F. ni ailleurs. Et je vous renvoie aux critiques que les hommes politiques anglais formulèrent à l'encontre de la B. B. C. que, naguère, on nous citait toujours en exemple.

L'objectivité est un but jamais atteint. C'est un idéal qui soutient l'honnêteté des journalistes, et c'est là l'essentiel.

L'objectivité, c'est d'abord la variété.

Ce que l'Office a voulu faire dans ses nouveaux programmes, c'est diversifier l'information : diversité plus grande des « Quarts d'heure », diversité des opinions dans le débat hebdomadaire de « Cartes sur table », diversité de l'opinion parlementaire, pré-

sentée en direct à l'ensemble de la nation quand le justifie l'importance du sujet et quand le demande le bureau de l'Assemblée.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui !

**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** L'expérience de la retransmission du débat sur la loi d'orientation universitaire sera renouvelée lors des discussions sur la participation et sur la réforme régionale.

Diversité, enfin, des magazines politiques ou économiques, qui est une garantie que l'ensemble des sujets qui préoccupent les Français seront traités en profondeur.

Au reste, la qualité de ces magazines n'est pas en cause. Les téléspectateurs qui regrettent certains magazines disparus n'osent cependant pas attaquer ceux qui les ont remplacés. Le premier devoir de la télévision n'est-il pas, d'ailleurs, de se renouveler ?

Le problème capital est celui de la qualité du journal télévisé.

Mais il faut voir les choses en face.

Faire un magazine, c'est disposer de temps et de moyens. C'est tourner un reportage à loisir, pouvoir choisir ses présentateurs, pouvoir figurer un commentaire.

Faire le journal télévisé, c'est travailler dans la hâte, c'est se faire imposer des images plutôt que pouvoir les choisir ; c'est, le plus souvent, devoir exposer et expliquer sans images.

Cette différence est importante, mais elle n'est pas suffisante. Le rôle des hommes, leur dynamisme, leur compétence, leur talent sont essentiels.

On peut regretter la disparition de « Panorama » et la multiplication des magazines mensuels.

L'objectif avait été de donner plus d'images au journal télévisé en supprimant ce qui paraissait être, par sa périodicité hebdomadaire, une concurrence.

Les résultats ne sont pas toujours, sur ce point, ceux qui étaient attendus.

Le journal télévisé n'est pas suffisamment devenu cette présentation imagée des faits qui permettrait d'embrasser rapidement l'actualité quotidienne, que des séquences, des interviews ou des débats devraient ensuite expliquer, tout au moins pour les éléments essentiels.

Il y a donc une formule à reconsidérer.

Cette réserve ne doit pas, néanmoins, masquer des réussites éclatantes. Que l'on songe à la couverture des événements de Tchécoslovaquie, des jeux de Mexico, par exemple.

Aux yeux de beaucoup, l'analyse de ces problèmes d'information ne serait pas complète si je n'abordais la question des licenciements.

Au début d'octobre, dans le cadre d'une réorganisation, cinquante-huit journalistes quittaient l'Office, une trentaine d'autres étaient mutés en province : plusieurs d'entre eux refusaient et partaient à leur tour.

Pourquoi et, surtout, selon quels critères ces licenciements ont-ils été organisés ?

Le critère essentiel qui a présidé, c'est celui dont tout journal écrit ou radiophonique doit tenir compte : c'est la nécessité d'avoir à la radio, comme à la télévision, des équipes plus légères qui soient cohérentes.

Que l'on m'entende bien : cela ne veut pas dire des équipes monolithiques, cela ne veut pas dire que la personnalité et les opinions de chacun ne sont pas respectées.

Mais les événements de mai et juin ont été, à l'O. R. T. F., plus durs qu'ailleurs.

La grève a mis en lumière des dissensions qui existaient depuis longtemps. Le caractère politique que certains collaborateurs de l'Office voulaient donner à la crise, l'aspect passionnel de celle-ci ne firent qu'accroître et aggraver cette profonde division.

Il en résulta, sur les lieux de travail, un climat extrêmement pénible pour les journalistes demeurés à leur poste. C'est grâce à ceux-ci qu'un programme minimum put fonctionner ; c'est à eux que notre pays dut, malgré les pires difficultés, voire les menaces, de ne pas être privé de toute information pendant des semaines. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

Les nouvelles équipes sont donc constituées de journalistes qui ont fait ou n'ont pas fait la grève. Moins nombreuses que les précédentes, elles doivent être, pour les raisons que je vous indiquais à l'instant, plus cohérentes.

Depuis quatre mois, le travail a repris à l'O. R. T. F., dans cette immense maison où l'enthousiasme, plus fréquent qu'on ne l'admet parfois, côtoie trop souvent l'inertie, où la compétence, le talent et l'imagination des techniciens, des artistes et des réalisateurs ne sont pas incompatibles avec le culte des cloisonnements et la pratique d'abus que l'on a rappelés ce matin.

Cette lourde maison souffre de deux maux : le sous-encadrement et peut-être même l'amateurisme, contre lesquels il faut lutter sans relâche.

L'Office est un des principaux serviteurs de l'unité nationale, une unité qui est le fait de la compréhension mutuelle, de l'interdépendance et de la solidarité, qui lie toutes les catégories sociales. Il convient donc d'être exigeant.

La direction générale en est parfaitement convaincue. Notre confiance lui est acquise pour que la cohérence et l'animation des programmes, la diversification des informations, le renforcement par des émissions de prestige de la deuxième chaîne deviennent réalité aussi rapidement que possible.

Pour clore cet exposé — trop long, sans doute — sur les grandes orientations de l'Office, je voudrais dire un mot de son rôle en matière de vie régionale.

C'est justement en raison de sa mission d'unification nationale que l'Office doit donner plus d'importance à ses émissions régionales, étoffer ses bureaux régionaux, ce qu'il a commencé à faire.

Pour que les émissions deviennent vraiment nationales, il ne faut plus qu'elles soient exclusivement parisiennes. Mieux informer les citoyens sur la vie de leur région et, ainsi, leur donner la conscience et le goût d'y participer ; en outre, présenter les régions à l'ensemble des Français, ce que font et feront notamment les soirées régionales : voilà les deux lignes d'action en ce domaine.

Le budget de l'Office témoigne des réformes qui s'y accomplissent, qui devront se poursuivre et en entraîner d'autres.

J'ai voulu, au cours de cet exposé, vous indiquer ce que l'on voulait faire.

Souvent, trop souvent, l'on oppose l'O. R. T. F. à tel autre organisme étranger pour condamner ou, tout au moins, juger sévèrement l'information en France et ses rapports avec les pouvoirs publics. Cela est sommaire. Chaque pays trouve une voie qui lui est propre.

Je dirai, en conclusion, que ce qui est vrai de l'Office est vrai de l'information en général.

Si nous devons regarder ce qui se passe au-delà des frontières, il faut aussi tenir compte des données nationales.

L'Angleterre, par exemple, a une presse écrite beaucoup plus développée, beaucoup moins idéée et beaucoup plus concentrée que la nôtre. La B. B. C. assume ses missions pratiquement hors de tout contrôle gouvernemental et parlementaire, ce qui ne la met pas, bien au contraire, à l'abri de vives critiques de la part des milieux politiques. En revanche, l'Etat possède, avec le *Central office of information*, un outil d'information extrêmement riche et puissant. Tout cela se fait équilibre.

En France, nous n'avons pas cet équilibre. Il n'existe pas d'agence centrale d'information. La presse est incertaine de son avenir ; pourtant il faut qu'elle joue son rôle d'approfondissement et de réflexion, et l'aide des pouvoirs publics ne lui fera pas défaut.

Mais l'importance de la télévision et de la radio ne fera que croître : il est nécessaire qu'elles remplissent leur tâche d'information dans la confiance de tous. Elles ont besoin de reconquérir leur public. Pour la radio, cet objectif est atteint.

Elles ont besoin de s'améliorer et, sous l'impulsion et sous le contrôle de son conseil d'administration, leurs responsables s'y emploient.

Elles ont besoin aussi que l'on reconnaisse les difficultés inhérentes à leurs tâches et que l'on cesse de politiser des critiques qui sont parfois justifiées.

L'Office mérite la confiance des Français.

C'est cette confiance que le Gouvernement vous demande, mesdames, messieurs, d'exprimer en autorisant la perception de la taxe d'usage par l'Office.



Il vous la demande également pour son action dans le domaine de l'information et de l'aide à la presse, que vous exprimerez en votant les crédits du secrétariat d'Etat pour 1969. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur divers bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Fajon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Etienne Fajon.** Mesdames, messieurs, si le Gouvernement se souciait de satisfaire les besoins d'information et de culture des Français, cela se traduirait, à coup sûr, par une progression importante du budget de l'O. R. T. F.

Aucun organe politique ou culturel ne dispose, en effet, d'un public aussi vaste que la télévision et que la radio. La force exceptionnelle de l'image fait de la première un instrument incomparable pour renseigner et pour instruire des millions d'hommes et de femmes.

Or le budget de l'O. R. T. F. pour 1969 est un budget de stagnation. Il ressort de ses prévisions qu'aucun recrutement de personnel n'est prévu, qu'aucune expansion de l'Office n'est envisagée.

En ce qui concerne les recettes, le budget comporte un élément nouveau, par suite de l'introduction de la publicité de marques.

Il n'est pas inutile, monsieur le secrétaire d'Etat, de rappeler, à ce sujet, les promesses mirobolantes qui ont été faites par votre prédécesseur, il y a un an, pour défendre cette mesure que nous combattons.

« L'introduction de la publicité de marques à l'O. R. T. F... » — disait-il — « ... donnera au public des avantages sérieux et importants. »

Suivait l'énumération de ces avantages : élargissement des exonérations de la redevance, couverture de l'ensemble du pays par la deuxième chaîne, création d'une troisième chaîne, allongement de la durée des émissions, amélioration de la qualité des programmes.

Or rien de ce qui avait été annoncé, rien de ce qui justifiait la publicité de marques, selon l'éloquence ministérielle, n'a été réalisé.

Nous pouvons seulement enregistrer aujourd'hui la promesse, que vous venez de faire à votre tour, d'exonérer les personnes âgées dont les ressources sont inférieures au plafond ouvrant droit à l'allocation des vieux travailleurs salariés.

Je souhaite que cette mesure, que nous réclamons depuis des années, passe le plus tôt possible du domaine des engagements ministériels à celui des réalités.

**M. Fernand Dupuy.** Très bien !

**M. Etienne Fajon.** Pour en revenir à la publicité, j'observe que la manne attendue se révèle, en fin de compte, assez légère, en regard du budget global de l'Office. En effet, bien que triplées par rapport à celles de cette année, les recettes de publicité et les autres recettes commerciales représenteront, en 1969, moins de 13 p. 100 des ressources, tandis que la redevance continuera d'en fournir plus de 80 p. 100.

D'autre part, le Gouvernement a tiré argument de l'apport nouveau de recettes publicitaires pour opérer, dans le budget de l'Office, une ponction plus abondante : de 1968 à 1969, les versements au Trésor, les impôts, les frais financiers et divers augmentent de moitié, passant de 107 millions à 159 millions de francs, c'est-à-dire à plus de 80 p. 100 du produit de la publicité.

Ces derniers chiffres sont la preuve que l'O. R. T. F. n'échappe pas aux règles de la politique fiscale du Gouvernement à l'égard des entreprises. Vous réduisez systématiquement les impôts que les monopoles privés devraient payer, et vous alourdissez sans cesse les charges des entreprises nationales.

Quoi qu'il en soit, l'expérience de ces derniers mois confirme que l'introduction de la publicité de marques, si elle prive la presse écrite indépendante, comme tout le laissait prévoir, d'une partie de ses maigres ressources, ne résout nullement les problèmes budgétaires de l'O. R. T. F.

L'insuffisance des moyens financiers explique, pour une part, sans doute, la baisse de qualité de la télévision et de la radio d'Etat, que d'autres orateurs ont évoquée avant moi.

Il est évident, par exemple, que l'amélioration des programmes de la radio, en particulier de France-Culture, n'est pas pour demain, si l'on considère que votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, prévoit à ce chapitre une augmentation de crédits de 500.000 francs, en tout et pour tout.

Examiner la situation sous le seul angle financier conduirait, toutefois, à des conclusions inexactes.

Dimanche dernier, dans un journal qui soutient pourtant, généralement, la politique du Gouvernement, l'auteur d'un article consacré à la télévision posait la question suivante : « Pouvons-nous diffuser et voir autre chose que des feuilletons insipides, de vieux films mélés et qui fleurent bon le navet, des jeux insignifiants ou des récits d'explorateurs tristement anecdotiques, ou encore des journaux télévisés qui n'ont de journal que le nom et sont annoncés par des inconnus sans vie, au rythme de communiqués officiels ? »

**M. André Fanton.** L'Humanité est un journal plus gai !

**M. Etienne Fajon.** Il y a quelque excès dans ce jugement, mais il y a du vrai aussi, beaucoup de vrai. Une des raisons de cet état de choses, c'est que l'on a affaibli l'O. R. T. F. par des licenciements abusifs et par des mises à l'écart qui frappent, en règle générale, des professionnels de haute compétence et de grand talent.

**M. André Fanton.** Ce n'est pas ce que vous disiez l'année dernière !

**M. Etienne Fajon.** Comment justifiez-vous les licenciements ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Cela vient d'être fait !

**M. Etienne Fajon.** Le communiqué du conseil des ministres du 31 juillet disait à ce sujet deux choses : d'abord, qu'il s'agissait de mesures d'allègement des structures de l'Office ; ensuite, qu'il n'y aurait pas de licenciements pour faits de grève. Permettez-moi de remarquer que ni l'une ni l'autre de ces assertions ne correspond à la vérité.

L'O. R. T. F., si je ne me trompe, emploie 12.500 agents statutaires et vous avez licencié 66 journalistes. A qui fera-t-on croire que les structures de l'Office auront été allégées de ce fait ?

Au surplus, tous les licenciés sont des participants notoires à la grève récente, des grévistes qui se réclament certes des familles politiques les plus diverses, mais qui revendiquaient tous le droit de dire et de montrer la vérité, qui se distinguaient tous par une forte qualification professionnelle, ce qui va rarement de pair avec la souplesse d'échine.

Contesterez-vous que la qualité de l'O. R. T. F. ait été atteinte par ces licenciements ? Je citerai un fait que je choisis entre cent autres : samedi, des téléspectateurs innombrables ont suivi sur leur poste le match de rugby France-Afrique du Sud, mais la plupart d'entre eux ont baissé le son pour écouter en même temps, grâce à leur « transistor », le commentaire talentueux de Roger Couderc qui, après avoir été remercié par vous, s'exprime maintenant sur les ondes d'un poste privé. (*Exclamations et rires sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et sur divers bancs. — Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

J'ai pris cet exemple pour montrer que les attaques du pouvoir ne visent pas seulement l'information politique, mais qu'elles s'inscrivent aussi dans une offensive globale contre la télévision et la radio de qualité.

**M. Pierre Leroy-Beaulieu.** Comme à Prague !

**M. Etienne Fajon.** Nous parlerons de Prague quand vous voudrez.

Vos attaques visent tous les journalistes ou réalisateurs qui refusent la domestication et qui, s'attachant à instruire le téléspectateur ou à le charmer, avaient fait de la télévision française ce qu'elle était jusqu'alors, une des premières du monde.

**M. Pierre Mazeaud.** Vous la critiquez !

**M. André Fanton.** Relisez les discours de M. Crenier !

**M. Etienne Fajon.** C'est seulement dans cette optique qu'on peut comprendre la suppression des meilleures émissions de la télévision telles, naguère, « La caméra explore le temps » et, maintenant, « Lectures pour tous », « Zoom », « Caméra III », « Les cinq dernières minutes ».

On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que la proportion des téléspectateurs à l'écoute aux heures de pointe ait diminué de moitié, tombant de 80 à 40 p. 100 environ.

Il reste que le rôle national de l'O. R. T. F. en matière d'information est un problème essentiel. Il a été posé avec une force

exceptionnelle par la grève généralisée du printemps, au cours de laquelle des millions de travailleurs manuels ou intellectuels ont revendiqué le droit à une information objective, véridique et honnête.

**M. Albert Dassié.** Oh !

**M. Etienne Fajon.** Pardon ?

**M. Albert Dassié.** J'ai dit « oh ! ». J'en ai le droit.

**M. Etienne Fajon.** Oui, vous avez le droit de dire « oh ! » et je prends acte de la hauteur... de cette interruption ! (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Le personnel de l'O. R. T. F. a traduit alors l'aspiration générale. Il a exprimé, sur son terrain, la volonté de la grande majorité des Français et des Françaises qui veulent participer, mais au vrai sens du mot, c'est-à-dire prendre part aux décisions qui les concernent après avoir été informés complètement.

C'est ce qu'on ne pardonne pas aux grévistes de l'Office. On le leur pardonne d'autant moins qu'ils n'étaient pas inspirés par des mobiles de parti et que nombre d'entre eux étaient même gaullistes et le sont restés. Mais ils vivaient une contradiction née de l'exercice même de leur métier.

Etre un vrai journaliste, en effet, c'est informer, c'est aider les lecteurs, ou les auditeurs, ou les téléspectateurs, à connaître les faits importants et la réalité exacte.

**M. André Fanton.** C'est ce que fait *L'Humanité*.

**M. Etienne Fajon.** Dès lors que l'on veut exercer honnêtement cette profession à l'O. R. T. F., on se heurte aux interdits de votre Gouvernement, à ses consignes, aux limites fixées par sa politique, au fait que vous préférez des gens qui acquiescent à des hommes libres qui réfléchissent.

La maladie profonde de l'O. R. T. F., sous le régime du pouvoir personnel, c'est qu'il est considéré par vous comme un instrument de mise en condition au service du Gouvernement et non comme un organisme national au service du bien commun. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Sans doute avez-vous, après les grèves de mai et juin, procédé à quelques changements de forme, afin de donner le sentiment que l'information radiotélévisée serait désormais plus libre. Mais ces changements sont sans portée réelle, de l'aveu même de certains journaux gaullistes.

**M. Albert Dassié.** C'est la preuve qu'ils sont parfois objectifs.

**M. Etienne Fajon.** Je vais donc vous faire plaisir en citant un de ces journaux.

L'hebdomadaire *Notre République* évoquait en propres termes, la semaine dernière, à propos de la télévision, « ces ordres qui viennent de partout et qui sont souvent plus des pressions que des instructions directes ». Voilà qui est parler clair.

Vous avez supprimé le service de liaison interministérielle, mais vous n'avez pas supprimé les ordres. En revanche, vous avez brutalement laminé les tribunes et les autres émissions politiques qui avaient le mérite, en dépit de leur rareté, de donner à l'opposition la possibilité de s'exprimer.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** C'est un hommage a posteriori !

**M. Etienne Fajon.** Une gestion démocratique de l'O. R. T. F. assurerait précisément l'expression et la confrontation des grands courants d'opinion et des principales tendances de pensée.

Personne ne conteste au Gouvernement, bien sûr, le droit de parler sur les ondes, mais chaque parti politique devrait y disposer d'un temps de parole régulier proportionnel au nombre de ses suffrages. Il faudrait instituer le droit de réponse ainsi qu'une discussion véritable sur tous les problèmes concernant l'avenir du pays.

Dans le même ordre d'idées, il est inconcevable que les grandes organisations syndicales ouvrières, qui représentent les travailleurs et dont le rôle grandit, n'aient pas accès à l'O. R. T. F. alors que leur action y est en permanence déformée et leurs dirigeants souvent calomniés.

Nous soutenons aussi, dans l'immédiat, les revendications des personnels de l'O. R. T. F. qui réclament la création — elle leur a été promise — de comités d'entreprise et de commissions paritaires, qui veulent une représentation accrue au sein du conseil d'administration de l'Office et qui exigent le droit de donner une information objective, c'est-à-dire d'exercer leur métier au lieu d'appliquer des consignes.

Nous pensons qu'il faut aller vers une refonte complète des structures anachroniques de l'O. R. T. F., les méthodes de direction et de gestion n'ayant pas réellement changé depuis que l'essor de la télévision a commencé. Alors que les directeurs de la radio et de la télévision ne sont, en définitive, que des rouages dans un pesant système d'irresponsabilités à tous les échelons, la décentralisation nécessaire permettrait de redonner libre cours à l'initiative des personnels à tous les niveaux et, en particulier, des producteurs et des réalisateurs.

Nous n'excluons nullement la possibilité d'obtenir des succès partiels dans toutes ces voies, même sous votre Gouvernement, étant bien entendu que ces succès ne dépendent pas de votre bon vouloir, mais de l'action des usagers et du mouvement démocratique dans le pays. Naturellement, la solution d'ensemble de ces problèmes de l'O. R. T. F. passe par l'abrogation du statut autoritaire actuel et par l'adoption d'un statut nouveau qui confierait la direction de l'Office à un conseil d'administration comprenant, aux côtés des délégués du gouvernement, les représentants élus des personnels et des collaborateurs, ainsi que des représentants qualifiés du public.

Ce conseil d'administration proposerait son directeur général, gèrerait l'établissement, veillerait aux conditions nécessaires à l'accomplissement de sa mission, discuterait son budget et en contrôlerait l'exécution.

Nous ne nous dissimulons pas qu'un pareil statut de la radio et de la télévision est inséparable des changements politiques et économiques profonds pour lesquels nous luttons.

Je rappellerai, pour conclure, que nos propositions relatives à la gestion de l'O. R. T. F. avaient été formulées, le 18 juin dernier, dans une réponse du secrétaire général du parti communiste français à l'intersyndicale de l'Office. Il est donc presque superflu que je dise, après les avoir résumées à cette tribune, qu'elles ont à nos yeux valeur d'engagement, y compris pour le jour où la majorité du peuple de France donnera à notre pays un gouvernement d'union démocratique. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Achille-Fould.

**M. Aymar Achille-Fould.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vouloir parler en dix minutes...

**M. le président.** Huit ! (Sourires.)

**M. Aymar Achille-Fould.** ... de tous les sujets qui dépendent de votre ministère, c'est déjà mettre l'information en prison et ce bref débat ne peut que donner une idée tronquée des problèmes qui se posent.

Or nous devons, dans les jours, dans les semaines qui viennent, aborder les grands sujets de la défense, de la régionalisation, de la participation, par exemple. Nous avons eu, au cours de la précédente session, une large discussion sur l'information, et la situation a bien évolué depuis. Ce sujet, auquel sont associées tant de médiocrités, mais aussi tant de volontés et de bonnes volontés, dont la vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat, mérite, lui aussi, un ample débat.

Ce sera la première proposition que je formulerai au nom de mon groupe. Organisez ce débat et chaque homme de bonne foi, à quelque formation politique qu'il appartienne ici, vous en sera reconnaissant.

En attendant ce qui sera la véritable occasion de s'exprimer, je bornerai mon propos d'aujourd'hui à deux thèmes : d'une part, la grande affaire des sociétés de rédacteurs ; d'autre part, l'introduction — je pourrais dire l'irruption — de la publicité sur les écrans de la télévision.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** A petits pas !

**M. Aymar Achille-Fould.** Enfin, si le président m'en donne le temps, je dirai un mot de l'Office et de son fonctionnement.

Au sujet des sociétés de rédacteurs, je ne ferai qu'énoncer quelques principes. Vous ne vous étonnez pas que, sur ce sujet, les membres de notre groupe s'interdisent tout esprit démagogique ou rétrograde, qui traduirait une résistance passive à la mutation qui s'impose à nous, de toute évidence.

Je m'explique. Ce n'est pas parce qu'une séduisante expérience accomplie par des hommes de foi, de talent et de renom, a réussi dans ce grand quotidien du soir que je ne cite pas, puisqu'il ne s'agit pas ici de publicité, que l'on peut la tenir pour applicable immédiatement à l'ensemble de l'information — je dis bien de l'information, monsieur Vivien — c'est-à-dire à la presse, mais aussi à la radio et à la télévision. Et c'est bien de cela qu'il s'agit en effet.

Mais la solution n'est pas non plus dans une presse de droit divin où la propriété ferait seule la loi, où les impératifs commerciaux, c'est-à-dire le mercantilisme, seraient assis sur le trône tandis que les journalistes, apporteurs d'idées, seraient les sujets.

Je cite ces cas extrêmes pour faire image. Fort heureusement, nous n'en sommes pas là.

Mais les plus affants, les plus dynamiques parmi les animateurs des sociétés de rédacteurs, ne peuvent pas ne pas avoir réfléchi aux quelques arguments suivants.

Premièrement, une entreprise, quelle qu'elle soit, doit être dirigée. La responsabilité, qui comporte la responsabilité pénale, est indivisible. Les qualités qui font un élu ne sont pas nécessairement celles qui font un chef. La notion d'un directeur d'entreprise de presse élu par ses pairs est noble et chaleureuse ; je ne suis pas convaincu qu'elle soit efficace.

Deuxièmement, le profit, qu'on le veuille ou non — il faut avoir le courage de le dire, simplement parce que c'est vrai — est le moteur de notre société moderne, et pas seulement de la société capitaliste qui est la nôtre. Les régimes socialistes eux-mêmes ne se posent-ils pas la question ? J'en prends à témoin nos collègues de l'extrême-gauche.

Il s'agit ici, non pas d'un principe qui est d'évidence, mais de la justice dans la répartition. Les moyens modernes de diffusion exigent et exigeront des investissements en matériels de plus en plus lourds qui constitueront le progrès. Aucun journal ne pourra transgresser cette règle.

Pour une société de presse, l'essentiel n'est pas d'être « lucrativement » limitée, mais de conserver à la fois la liberté qui est son honneur, la dignité de sa mission d'information, les moyens nécessaires à ses progrès techniques, la sécurité pour le présent et le futur, c'est-à-dire sa survie et son développement qui conditionnent l'avenir de ses employés et, enfin et surtout, le respect des opinions, c'est-à-dire de la conscience des journalistes.

Dans notre système économique, il n'y a pas de déshonneur pour une entreprise de presse à gagner de l'argent. La question qui se pose est seulement de savoir comment elle le gagne et quel usage elle en fait. C'est là qu'est le dilemme :

Ou bien les journalistes politiques, seuls, libres de leurs idées et responsables en conscience de l'orientation du journal, souhaitent gérer celui-ci pour que l'esprit domine la matière ; mais, est-ce bien dans leur vocation et dans leur compétence que de faire « bouillir la marmite ? » Et que devient alors, le reste du personnel, journalistes non politiques, employés et ouvriers qui, eux aussi, c'est un fait, participent à la vaste entreprise commune ? La société des rédacteurs, chaleureuse et fraternelle, telle qu'elle nous est présentée, ne peut et ne doit pas devenir un club réservé à quelques-uns, sinon l'objectif n'est pas atteint.

Ou bien c'est la véritable association de tous, de tous ceux qui travaillent dans la société de presse. Alors, ce n'est plus tout à fait l'esprit qui domine la matière, c'est autre chose, c'est l'organisation, là comme ailleurs, d'une démocratie de participation.

A cet égard, notre solution est de simple logique : il n'est pas question, bien sûr, de défendre quelques mauvaises habitudes, même si, pour les besoins de la cause, elles sont baptisées « traditions », contre les mutations indispensables qui sont le levain de cette pâte noble qu'est l'information. Mais parce qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, il n'est pas question, non plus, de faire, sans y réfléchir et sans en débattre, d'une ou quelques exceptions heureuses, la norme de demain. Les résultats acquis méritent d'être étudiés, analysés, contestés en commun, le cas échéant, puis inscrits dans le seul cadre qui soit la règle pour la nation : celui de la loi.

Le projet de loi sur la participation viendra bientôt en discussion devant nous.

C'est dans ce cadre-là que doit être étudiée cette question.

En matière de participation, vous savez à quel point nous sommes attachés, monsieur le secrétaire d'Etat, à celle du Parlement. J'en dirai un mot à propos de l'introduction de la publicité à la télévision.

En cette matière, votre tâche est lourde et incommode. Si tous les papes de l'information s'appelaient Pie, vous vous appelleriez Pie XII. (*Sourires.*) Vous avez eu durant cette V<sup>e</sup> République onze prédécesseurs qui, jusqu'à votre prédécesseur immédiat, avaient réussi fort heureusement pour eux à transmettre fermé le dossier de la publicité à l'O. R. T. F. à leur successeur. Par malchance, vous, vous avez été obligé de l'aborder ouvert et pas dans les meilleures conditions, il faut bien le dire.

Je crois cependant que deux éléments vous ont servi :

C'est d'abord le libéralisme et le sens de l'humain qui sont dans votre nature et auxquels, sous certaines réserves dont vous n'êtes ni dupe, ni responsable, car vous n'êtes pas seul en cause, nous rendons ici volontiers hommage. (Applaudissements.)

C'est ensuite un effort commun de la profession, je dirai même des professions, d'une part, et, d'autre part, des élus que nous sommes de la majorité et de l'opposition réunis pour informer l'opinion et par-là mettre en garde le Gouvernement.

Quels sont les résultats de ces échanges ? Ils sont mauvais quant au principe, car nous persistons à croire que, l'O. R. T. F. devant être au service de la nation et non au service de l'Etat, c'est par la loi, comme nous l'avions proposé et comme tous les juristes l'avaient confirmé, qu'aurait dû être prise la décision concernant cet élément nouveau de ressource et de vocation que représente la diffusion de la publicité sur le petit écran.

Le Gouvernement en a jugé autrement. Nous maintenons qu'il s'agit là presque d'un viol. On dit souvent en pareille circonstance que la victime est consentante, ce n'est pas notre cas. La publicité n'a pas été introduite à la télévision, je le répète, elle y a fait irruption.

Cela dit, notre position de principe étant clairement exprimée, nous voici devant les faits et j'admets bien volontiers, quant aux modalités de l'affaire, que vous avez été jusqu'à présent et prudent et raisonnable.

Pour deux minutes de publicité à la télévision personne ne proteste, certes. Je vais cependant faire quelques observations, si vous le permettez.

Nous savons que vous augmenterez ce temps de publicité sur le petit écran. Vous avez promis — et vous avez renouvelé cette promesse tout à l'heure — une ou plusieurs tables rondes pour étudier l'influence de cet accroissement du temps de la publicité à la télévision. Monsieur le secrétaire d'Etat, il importe que le Parlement soit associé à ces tables rondes et que puisse être donnée au pays la garantie que représente la caution des parlementaires.

Que se passe-t-il chez nos voisins ? En Hollande, baisse de la publicité dans la presse après l'introduction de la publicité à la télévision ; en Italie, émulation et hausse de la publicité, mais à l'époque jouait le « miracle italien » ; aujourd'hui, si je ne m'abuse, on assiste en revanche à une baisse.

En France, il est trop tôt pour en parler, certes, mais les professionnels soutiennent que la récession de la publicité dans la presse est de 10 à 20 p. 100.

Or, aux Etats-Unis, quand la situation est médiocre, la publicité s'accroît ; quand elle est bonne, la publicité baisse. En France, c'est le contraire qui se produit : quand la situation est médiocre, la publicité diminue et quand elle est bonne, la publicité s'accroît. C'est là un bon baromètre, mais on peut se poser la question : si la baisse actuelle était due à la médiocrité de la situation économique, alors on pourrait avoir des doutes sur l'optimisme, manifesté à cet égard, soit par M. le ministre des finances, soit par M. le Premier ministre hier soir encore à la télévision. Si, en revanche, la situation économique est aussi bonne qu'on le prétend, alors serait-ce la publicité sur le petit écran qui fait fléchir la publicité dans la presse ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous voudrez sans doute répondre à cette question.

C'est dire avec quelle finesse, presque avec quel microscope, l'évolution de la situation mérite d'être examinée.

L'objectivité, que ce soit quantitativement quant au temps octroyé à cette publicité sur l'écran, que ce soit qualitativement quant au choix des candidats annonceurs, débouche incontestablement sur l'association du Parlement, avec la profession et le Gouvernement, aux décisions à prendre. Allez dans cette voie, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous serez sûr de ne pas faire fausse route.

Je dirai maintenant un mot sur l'Office, si M. le président me le permet.

M. Vivien a dit de l'O. R. T. F. qu'elle souffrait de la lourdeur de ses structures et je l'approuve entièrement. Certains, qui y travaillent, déclarent un peu sévèrement sans doute, que l'O. R. T. F. ressemble à l'Université après les événements de mai quant à l'ambiance, mais avant la réforme quant à l'organisation.

Les propositions du syndicat national des réalisateurs quant à la constitution d'unités de conception et de production nous paraissent intéressantes et méritent de votre part une étude attentive, car l'on ne peut être favorable à l'autonomie et

à la participation en matière de réforme régionale ou de réforme de l'Université sans en tirer les mêmes conséquences à l'égard de l'O. R. T. F.

Vous êtes un homme de dialogue, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous ne pouvez être, vous le savez bien, seulement l'homme du dialogue verbal. A la tête de votre département vous touchez, par de multiples côtés, en matière d'information, à la liberté, c'est-à-dire à l'une de ces vertus auxquelles les Français sont le plus attachés. Votre dialogue, votre esprit libéral, mettez les dans les faits !

Quant à la réforme indispensable de l'Office, quant au personnel dont la situation, à la suite des sévères mesures prises, demeure floue et, sur bien des points, nous inquiète, quant à l'objectivité dont vous devez être le garant, ouvrez largement les portes et les fenêtres de votre ministère : vous trouverez dans ce cas en nous des hommes prêts à joindre leur bonne volonté à la vôtre. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le président.** La parole est à M. Péronnet.

**M. Gabriel Péronnet.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, tout le monde est mécontent de la télévision, tout le monde, y compris l'Etat.

« L'Etat qui tient dans ses mains tous les moyens de commande de l'O. R. T. F. est mécontent de la télévision. Les attachés ou les chefs de cabinet sont satisfaits. Quoi de plus normal ? Il leur suffit de décrocher le téléphone pour quel tel ou tel sujet ne soit pas abordé ou, au contraire, largement développé. Pourquoi les ministres se plaindraient-ils de la télévision ? Elle les accueille chaque fois qu'ils en font la demande. Mais ce qui est plus difficile à saisir, c'est qu'une télévision complètement dans la main, aux ordres et à la botte ne parvienne pas à faire comprendre le sens profond de la politique de la France. Aujourd'hui, nul ne peut dire jusqu'où ira le règne des médiocres. La cote d'alerte est dépassée. »

Quel critique virulent, quel opposant farouche a fait un réquisitoire aussi sévère ? Ni l'un ni l'autre. Il s'agit d'un article paru vendredi dans un journal de la majorité qui a pour titre *Notre République*.

C'est avant tout de la qualité des programmes que je désire vous entretenir, monsieur le secrétaire d'Etat : qualité des programmes en général, qualité de l'information en particulier.

Au-delà des options politiques de chacun, ce sujet intéresse l'ensemble des citoyens de notre pays. C'est la raison pour laquelle je vous avais posé, le 23 octobre dernier, à ce sujet une question orale avec débat.

Avant les événements de mai, la qualité de nos programmes, dans l'ensemble, n'avait rien à envier à celle des télévisions étrangères, bien au contraire. La comparaison était à notre avantage. Depuis mai tout est allé de mal en pis. Aussi sommes-nous fondés à nous demander, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre pour réhausser le niveau des programmes de toute nature de l'O. R. T. F.

Cinq mois se sont écoulés depuis les événements de mai. De nombreuses émissions en cours avant la grève n'ont pas reçu le « feu vert » de la reprise. D'autres, terminées et annoncées à l'antenne ont été brusquement retirées. Des producteurs ont été remplacés par d'autres producteurs. Des présentateurs ont été interdits d'antenne.

Nous savons parfaitement, vous l'avez dit, que les formules vieillissent, quel que soit le talent des hommes qui les ont trouvées et appliquées. La télévision a constamment besoin d'idées et de forces créatrices nouvelles.

Pourtant, certaines parmi les plus âgées des émissions remises en cause n'étaient pas atteintes d'une telle sclérose qu'elles aient mérité d'être condamnées sans appel. D'autres, au contraire, ont été maintenues. Installées dans une routine confortable, elles donnent des signes d'essoufflement de plus en plus visibles ou semblent vouées à la médiocrité ronronnante.

Cette politique n'a été en réalité qu'une sanction pour faits de grève contre certains producteurs et réalisateurs, malheureusement parmi les meilleurs.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** C'est inexact.

**M. Gabriel Péronnet.** C'est exact, et je pourrais vous le démontrer. Ce n'est d'ailleurs pas seulement moi qui le dit, c'est aussi le journal *Notre République*.

Les sanctions ont été prises au détriment de la qualité des programmes. Mais, au-delà des sanctions, c'est en définitive

l'ensemble des téléspectateurs qui s'est trouvé pénalisé. On imagine mal que l'on puisse, à la télévision, se passer du talent de ceux qui, en raison de leur attitude en mai et en juin, ont été frappés d'ostracisme. En fait, c'est toute la production qui s'est trouvée « cassée ».

Que dire de la valeur culturelle des programmes, sinon reprendre à notre compte vos paroles, monsieur le secrétaire d'Etat ? : « Il existe une certaine carence dans la conception d'une véritable politique culturelle ».

L'une des missions, définies par la loi du 27 juin 1964, qui incombent à l'O. R. T. F. n'est-elle pas, en plus de l'information, de l'éducation et de la distraction du public, la culture ?

On peut l'affirmer, sans être excessif, que, dans ce domaine, tout ou presque est à faire. Est-il concevable que le ministre des affaires culturelles ne soit pas concerné par la mission culturelle de l'O. R. T. F. alors que la télévision et la radiodiffusion s'imposent, à notre époque, comme les moyens essentiels d'une action culturelle ?

L'apparition de la publicité de marques sur les écrans de la télévision depuis le 1<sup>er</sup> octobre ne risque-t-elle pas d'altérer encore davantage la qualité des programmes ? L'exemple de certaines télévisions étrangères n'est pas fait pour nous rassurer !

Comment ne pas s'étonner des conditions dans lesquelles a été créé l'organisme chargé de la mise en œuvre de la publicité commerciale, je veux parler de la Régie française de publicité.

Comment ne pas s'étonner, surtout, alors que la publicité a commencé le 1<sup>er</sup> octobre, d'apprendre que cette régie n'est pas encore constituée ?

Vous ne manquerez pas, monsieur le ministre, j'en suis sûr, d'apporter toutes les explications nécessaires pour l'information de l'Assemblée, de même que vous ne manquerez pas de lui faire connaître les précautions que vous comptez prendre pour préserver la qualité des programmes en dépit de l'apparition qui, nous l'espérons, ne se transformera pas, peu à peu, en invasion, de la publicité de marques.

J'en viens à la qualité de l'information. C'est sûrement dans le domaine de l'information que la baisse de la qualité est la plus flagrante.

Ne l'oublions pas, l'information est l'âme de la télévision. Or, l'information ne peut être de qualité que si elle répond à quelques exigences essentielles : la rapidité de la nouvelle et de l'information qui en rend compte ; la réceptivité, l'ouverture permanente à l'événement, un monde ; la compétence et le sérieux qui impliquent que la nouvelle soit expliquée, replacée dans son contexte, mise à sa juste place ; le sentiment de la responsabilité que le journaliste doit avoir de son travail.

Ces exigences ne peuvent être réunies dans un système où font défaut, à la fois, la liberté, l'autorité et la responsabilité.

Donc, l'information ne peut être de qualité.

A ces critères, il faut en ajouter un autre : l'objectivité de l'information.

L'objectivité est une vertu difficile à atteindre. Seules, sans doute, la pluralité des points de vue et la contradiction permettent de l'approcher.

Certes, tous les gouvernements cherchent à exercer plus ou moins leur contrôle sur la radiodiffusion et sur la télévision. Mais le Gouvernement doit « annoncer la couleur », pour reprendre votre propre expression, monsieur le secrétaire d'Etat, comme d'ailleurs l'article 5 du statut lui en fait obligation. Il ne devrait pas y avoir de confusion possible entre les émissions de l'Office et les émissions diffusées à la demande du Gouvernement.

L'objectivité ne pourra être approchée que lorsque sera créée une commission d'arbitrage habilitée à se saisir de tout manquement à l'impartialité de l'information.

La mise en place du conseil supérieur de l'information, où le Parlement serait représenté, chargé de garantir le respect de l'objectivité, répondrait aux préoccupations que beaucoup ont exprimées.

Le problème de l'exercice du droit de réponse par toute personne diffamée ou mise en cause à tort se pose et continuera de se poser. En vertu du principe de l'interprétation restrictive des textes de la loi pénale, la jurisprudence se refuse d'étendre l'application de la loi du 29 juillet 1881 à la radiodiffusion et à la télévision.

Les pays voisins nous montrent cependant des solutions. A leur exemple, il est sans doute possible de prévoir un système pour assurer les droits légitimes de l'individu et ceux de l'Office.

Nous attendons, monsieur le secrétaire d'Etat de connaître tout à l'heure votre sentiment sur cette délicate question.

L'article 5 du statut prévoit la radiodiffusion ou la télévision des débats des assemblées parlementaires, sous le contrôle du bureau de chacune des Assemblées. Le public porte un vif intérêt à ces émissions. Or il n'y a eu aucune émission de cette sorte depuis les débats consacrés à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. J'avais souhaité, et demandé par lettre à M. le président de l'Assemblée nationale, qu'une séquence soit consacrée à un ou plusieurs débats budgétaires. L'occasion était offerte aujourd'hui de contribuer objectivement à l'information du public, dans un domaine qui le touche de près, en transmettant en direct ou en différé, en tout ou en partie, cette séance consacrée précisément au fonctionnement de l'O. R. T. F. et au budget de l'information. Je constate avec regret que ma suggestion n'a pas été retenue.

Pourquoi ne pas transmettre de temps à autre, comme cela se fait dans certains pays, les travaux souvent méconnus de nos commissions, choisis parmi les plus importants ?

Pourquoi ne pas prévenir nos collègues par une note individuelle ou par voie d'affiche, que telle ou telle séance de l'Assemblée sera télévisée ?

Je voudrais dire un mot non plus de la qualité du journal télévisé et des émissions d'actualité, mais de la qualité professionnelle des journalistes et des présentateurs.

Comment ne pas constater, sans parti pris, que les licenciements consécutifs aux événements de mai ont privé la télévision de ses meilleurs éléments ? Chaque jour, depuis cinq mois, le journal télévisé nous en apporte la triste démonstration. Dans la hâte de parer au plus pressé, on a assuré sans doute des promotions rapides. Aussi aimerions-nous connaître, monsieur le secrétaire d'Etat, les conditions qui président au recrutement des journalistes et des présentateurs.

L'O. R. T. F. s'acquitte-t-il de ses responsabilités nationales à l'égard de la langue française ? La réponse est fournie par un rapport de la direction générale de l'Office adressé au Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française. Les fautes de langage sont trop fréquentes ; elles affectent la prononciation, le vocabulaire et la syntaxe.

Il est vrai qu'il n'y a à l'O. R. T. F. aucun organisme chargé de contrôler la qualité du langage parlé à la radio et à la télévision. Les fautes cent fois dénoncées par les chroniqueurs de langage continueront à sévir impunément si vous n'y portez remède.

Je ne puis quitter le domaine de l'information sans aborder le problème des licenciements, car il est lié à celui de la qualité. Je ne le traiterai ni dans son aspect politique, ni dans son aspect juridique ; d'autres l'ont fait. Mais je voudrais faire appel, monsieur le secrétaire d'Etat, à votre cœur et à votre raison.

Lorsque vous étiez parmi nous, sur les bancs de cette Assemblée, vous aviez la réputation, méritée, d'être un homme large d'esprit et généreux. Vous aviez su gagner l'estime et la sympathie de tous vos collègues. Cette réputation vous fait honneur. Ne la ternissez pas maintenant que vous êtes au Gouvernement.

Nous sommes de ceux qui pensent qu'il faut, dans la grande maison qu'est l'O. R. T. F., autorité et responsabilité. Mais que peut être l'autorité si elle ne s'accompagne pas de liberté et de justice ?

Montrez-vous généreux ! Lorsque vous êtes arrivé au Gouvernement, vous avez formé le vœu de ne pas amputer les actualités parlées et télévisées de certains de leurs meilleurs éléments et de ne pas susciter dans le corps des journalistes des amertumes tenaces.

L'heure est venue, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'occasion de la discussion de votre budget, de réaliser votre vœu en annonçant à l'Assemblée nationale les mesures de clémence que, fidèle à votre réputation, vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de prendre.

Aux violents des barricades comme aux « soldats perdus » des anciennes subversions, on a accordé l'amnistie. Allez-vous continuer à refuser aux journalistes de l'O. R. T. F. la simple indulgence qui est l'élégance des forts ? (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Soyez également réaliste ! Les licenciements ont gravement compromis la qualité des émissions de l'O. R. T. F., vous l'avez vous-même reconnu à plusieurs reprises. Si vous voulez rendre prestige et qualité aux émissions d'information comme aux programmes, vous ne pouvez pas continuer à éliminer des éléments de valeur et des journalistes spécialisés qui, du point de vue professionnel, n'ont jamais démerité.

L'objectif que nous poursuivons est de voir la radio-télévision nationale bénéficier de la confiance et de l'estime de la nation. Donnez, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'O. R. T. F. le climat humain indispensable à la création de programmes de qualité. L'esprit de revanche ne doit pas l'emporter sur le bon sens et la volonté d'apaisement. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est à M. Camille Petit. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

**M. Camille Petit.** Votre bref mais actif passage au secrétariat d'Etat chargé des départements d'outre-mer vous a certainement permis, monsieur le secrétaire d'Etat, d'apprécier la nécessité et la signification profonde de l'action entreprise dans ces régions par la V<sup>e</sup> République.

Je voudrais mettre l'accent sur la contribution que les moyens radiophoniques et télévisés peuvent apporter à la formation des hommes, à l'essor économique de ces départements lointains et au rayonnement culturel de la France.

Vous connaissez l'importance des besoins éducatifs et culturels chez nous, particulièrement pour la jeunesse. Ils sont fonction du nombre de cette jeunesse ; de ses aspirations aux moyens de promotion de nature à faciliter son intégration professionnelle ; des conditions économiques et du sous-emploi, qui font obstacle à l'entrée dans la vie active ; de la rareté des actions éducatives et culturelles complétant l'enseignement traditionnel.

C'est dire combien l'équipement radiophonique mis en place ces dernières années, et dont nous remercions le Gouvernement, peut et doit suppléer aux actions parascolaires et post-scolaires que nous attendons.

Je souligne qu'il s'agit moins d'augmentation de crédits que d'orientation de programmes et d'organisation au moment où l'O. R. T. F. améliore ses structures.

Je sais que le fonctionnement de l'O. R. T. F. est déficitaire chez nous. Mais il faut tenir compte que la publicité introduite depuis quelques années dans les émissions radiophoniques des départements d'outre-mer apporte un concours financier non négligeable, ainsi que l'a souligné M. le rapporteur Vivien, que je remercie d'avoir dénoncé les conditions de travail souvent défectueuses constatées aux Antilles et en Guyane.

Sans doute le choix des programmes pose-t-il un difficile problème d'équilibre entre ce qui distrait et ce qui éduque. Mais il est des cas où il y a lieu de tenir compte des aspirations à s'élever des uns, plutôt que des loisirs des autres.

Au surplus, le langage coneret radio-télévisé, fondé sur l'imagination et la technique, permet de faire coïncider cette double exigence.

Les émissions qui nous sont retransmises directement de la métropole proviennent seulement de France-Inter et d'Inter-Variétés. Pourquoi ne proviendraient-elles pas aussi de France-Culture, qu'on est en train de réformer afin que les émissions deviennent plus vivantes et moins didactiques ?

Pour la radio scolaire, quelques émissions tentées par l'Institut pédagogique national ont été utiles, mais ces expériences concluantes n'ont pas été dépassées.

De même, la télévision scolaire ne nécessite qu'une meilleure coordination des moyens et des actions du centre de télévision scolaire avec les organismes responsables des émissions d'outre-mer.

Une telle coordination s'impose également avec tous les organismes d'enseignement ou de formation professionnelle, tel le Centre national des arts et métiers.

Il va de soi qu'elle devra se développer également avec l'organisme central de promotion de la jeunesse créé cette année dans le budget des départements d'outre-mer, en vue de contribuer à une meilleure connaissance des métiers et des techniques, d'encourager la formation d'équipes de jeunes et de susciter l'esprit civique et la participation créatrice, besoins qui ne sont d'ailleurs pas propres à la jeunesse des départements d'outre-mer.

On ne saurait dissocier une telle action des émissions destinées aux jeunes filles et aux mères de famille, responsables de la formation des enfants et qu'il convient d'associer à un programme éducatif d'ensemble.

Soulignons également l'intérêt des émissions visant à une meilleure connaissance du milieu local, s'agissant par exemple de certaines endémies et de l'hygiène préventive qu'implique telle ou telle parasitose, qui ont déjà fait l'objet de courts métrages sur l'éducation sanitaire, dus notamment à l'initiative d'une unité de recherche médicale spécialisée de la faculté de Bordeaux. Je pense également à toutes émissions pouvant contribuer à réduire les dépenses de soins médicaux.

Dans le cadre du développement régional, des programmes d'information économique adaptés à divers secteurs de la production et à différentes catégories professionnelles peuvent contribuer à une plus active participation de tous les milieux intéressés.

Il en est de même de la diffusion d'informations comparatives concernant des pays aux données géographiques et économiques équivalentes.

Regrettons que la coordination avec les affaires culturelles revête actuellement peu d'utilité du fait de la carence de ce ministère dans les départements d'outre-mer.

Je limiterai là mes observations sur les programmes, pour rappeler qu'un meilleur usage de la radio-télévision dans ces régions se fonde moins sur une augmentation des crédits d'équipement que sur une organisation plus efficace des services centraux et des stations locales, lesquelles doivent être mieux adaptées aux données régionales.

Par leur situation géographique, les départements d'outre-mer, plate-forme de la présence française à l'étranger, appellent une meilleure utilisation de leur équipement, du point de vue notamment des émissions en langues étrangères.

Il importe de mieux faire connaître aux pays environnants ce que la France a réalisé sur le plan social et humain — même si tout n'est point parfait — dans ces régions en progrès, surtout depuis la V<sup>e</sup> République.

J'ai entendu avec satisfaction l'annonce de la diffusion périodique sur l'antenne nationale de programmes réalisés par les stations régionales. Ainsi nos compatriotes de la métropole pourront-ils se familiariser avec nos îles du soleil et avoir le désir de les mieux connaître. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Offroy.

**M. Raymond Offroy.** Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai été très heureux de vous entendre déclarer qu'il fallait trouver des formules nouvelles en matière d'information et y faire passer un esprit nouveau, et je m'associe entièrement à la définition que vous avez donnée de l'information dans le préambule de votre intervention.

Par contre, je regrette que vous ayez peu parlé de la participation.

Actuellement, nous sommes sous le signe de la réforme et de la participation, et vous n'y avez fait allusion que sous l'angle des sociétés de rédacteurs, question évidemment très difficile et sur laquelle vous avez, à juste titre, été fort prudent.

A mon avis, la participation est quelque chose d'infiniment plus vaste. Il s'agit, en effet, d'amener tous les Français qualifiés et désireux de le faire à participer à cette grande entreprise collective par laquelle la nation s'informerait sur elle-même.

Il est évident que cette participation ne pourra pas être réalisée dans le cadre des structures actuelles. Vous avez vous-même reconnu qu'elles étaient inadéquates; vous vous proposez de les changer et je m'en réjouis. Car l'organisation de notre information, qui est pratiquement la même depuis vingt-cinq ans alors que tous nos voisins ont évolué à cet égard, ne peut engendrer que l'immobilisme de papa.

Vous annoncez des mesures nouvelles et je vous en félicite, monsieur le secrétaire d'Etat, mais permettez-moi de vous faire remarquer qu'à mon avis les structures présentes de l'information sont fondées sur une triple confusion.

La première confusion existe entre le domaine qui est nettement celui du Gouvernement et qui consiste à défendre, à illustrer, à expliquer la politique gouvernementale, et le domaine que certains orateurs ont appelé celui des grandes causes nationales et civiles.

Dans ce dernier domaine, pratiquement nous sommes tous d'accord; pourquoi faut-il alors que ce soit le Gouvernement, ou un organisme contrôlé par le Gouvernement, qui donne l'impulsion, avec pour seul résultat de jeter la suspicion sur ces objectifs fondamentaux de la nation et de donner le sentiment que l'Etat agit ainsi pour justifier tel ou tel aspect de sa politique?

La deuxième confusion existe, dans l'action gouvernementale, entre les pouvoirs de décision et les pouvoirs d'exécution.

Les pouvoirs de décision, ce sont évidemment les ministres responsables qui les ont. Seuls ils peuvent décider du message à transmettre et du moment de sa diffusion. Mais, en ce qui concerne la réalisation, on a intérêt à centraliser dans un service unique les méthodes qui permettront d'utiliser le plus largement possible les procédés modernes de diffusion.

Je ne voudrais pas insister sur la troisième confusion, qui existe au niveau gouvernemental, puisque vous avez annoncé la création d'un comité interministériel de l'information qui pourrait y remédier.

Je rappellerai simplement ce mot de Paul Valéry: « Les seuls traités qui comptent sont ceux qui sont conclus entre les arrières-pensées. »

J'espère que ce service nouveau sera, en fait, un traité conclu entre vous même et les arrières-pensées de vos collègues! (Sourires.)

S'agissant d'un service centralisé pour la production du matériel, vous avez paru regretter que la France n'en possède pas, sans aller cependant jusqu'à nous promettre, comme vous y conviait M. le rapporteur des affaires culturelles, la création dans un avenir plus ou moins rapproché d'un tel service.

Mais ce qui est le plus important, à mon avis, c'est de séparer le domaine gouvernemental du domaine civique.

Parce que le Gouvernement sait que toutes les initiatives qu'il pourra prendre à cet égard seront accueillies par le scepticisme du public, il en prend fort peu. Parce qu'il n'existe nulle part en France un éventail complet de toutes les techniques de l'information, il est impossible de déterminer si un message du gouvernement doit être transmis par le moyen d'une conférence de presse, d'une publication, d'un sondage d'opinion, d'un concours entre les Français intéressés, d'une « table ronde » à la télévision, bref par tel ou tel des moyens que les techniques modernes mettent à sa disposition.

Enfin, parce que les initiatives sont marquées du sceau gouvernemental, les corps intermédiaires et les Français qualifiés refusent de s'engager, et c'est pourquoi, dans un tel cadre, on ne pourra jamais réaliser de véritable participation.

M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles a cité en exemple les efforts qui ont été faits en Allemagne et en Angleterre. Je ne reviendrai pas sur l'exposé de M. Boinvilliers, qui a remarquablement mis en valeur les avantages de ces différents systèmes. Je présenterai seulement deux remarques.

L'office central d'information britannique a l'inconvénient de maintenir la confusion entre la propagande gouvernementale et l'information civique. Cela, à vrai dire, n'est pas très grave en Grande-Bretagne, compte tenu des mœurs politiques, et j'ai constaté que, depuis vingt-deux ans, aucune opposition, conservatrice ou travailliste, n'a jamais critiqué l'objectivité ou l'impartialité de cet office.

En France, ce serait plus grave. Aussi, je souhaite que nous parvenions à la séparation des deux domaines.

C'est là précisément que j'évoquerai l'exemple allemand car, à côté de l'office fédéral dont M. Boinvilliers a parlé, existe l'office central de formation politique, complètement distinct du gouvernement, contrôlé par un conseil de tutelle — où sont représentés tous les partis du Bundestag — et chargé d'assurer la formation politique et civique des populations.

Je vous convierai simplement, monsieur le secrétaire d'Etat, non pas à suivre l'exemple de nos voisins, mais à faire mieux qu'eux.

En ce qui concerne la confusion qui existe dans les domaines qui sont de la compétence du gouvernement, j'espère que vos projets permettront de répondre aux objections qui ont été formulées.

Mais c'est la séparation entre l'information civique et l'action gouvernementale qui constitue, à mon avis, la question essentielle. En effet, tant que nous n'aurons pas une organisation capable, comme l'office allemand, de forger une conscience civique échappant à toute influence gouvernementale, le public ne s'engagera pas, les Français ne participera pas. J'ai proposé

à cet égard la création d'un conseil national de l'information s'appuyant sur un secrétariat général, qui jouerait un rôle d'animateur vis-à-vis de tous ceux qui seraient prêts à participer au succès de cette grande tentative de dépolitisation d'un vaste secteur de l'information et qui utiliserait, mieux que son homologue de Bonn, les méthodes les plus modernes et les procédés les plus attrayants.

Vous m'objecterez sans doute que ce qui est possible en Angleterre et en Allemagne ne l'est pas en France, parce que nous avons le terrible défaut de politiser tous les problèmes. C'est effectivement un aspect de la question auquel nous devons prendre garde. Mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire. Car enfin, nous allons introduire la participation dans l'Université et dans les entreprises. L'Université est déjà politisée, nous le savons. Pour les entreprises, le risque de politisation est encore plus grave, à cause des intérêts en jeu. Si on se laissait arrêter par cet argument de la politisation, on ne ferait la participation nulle part, et les réformes dont on parle depuis des mois tomberaient à l'eau.

Dans ces deux domaines, l'Université et les entreprises, le gouvernement va courageusement de l'avant. Pourquoi faut-il que, dans le seul secteur de l'information, nous restions craintifs et rétrogrades ?

Ah ! monsieur le secrétaire d'Etat, si je pouvais vous convaincre que la grande tâche qui s'offre à vous en ce moment est de tenter de créer ce vaste domaine de l'information qui serait enlevé à la contestation politique ; si je pouvais vous montrer que, ce faisant, nous passerions, pour beaucoup de matières et beaucoup de citoyens, de l'information à la formation ; si je pouvais vous faire partager la conviction qui, à cet égard, est la mienne depuis dix ans, alors nous ferions un grand pas dans la voie de l'unité nationale, cette unité nationale hors de laquelle rien de grand ne s'est jamais fait en France ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sallé.

**M. Louis Sallé.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le peu de temps dont je dispose ne me permet pas de développer les trois sujets dont je voudrais vous entretenir ; je me contenterai de les évoquer rapidement.

En premier lieu, qu'il soit permis au rapporteur spécial du budget du tourisme de faire une constatation et d'exprimer un regret.

Rien n'est fait, rien n'est envisagé à l'O. R. T. F. en vue de favoriser et de développer la propagande en faveur du tourisme en France. Pourtant, les sites remarquables et les régions accueillantes ne manquent pas dans notre pays. Or bien souvent, les Français vont chercher ailleurs, parfois fort loin, ce qu'ils pourraient facilement trouver chez eux. Certes, nos compatriotes désirent de plus en plus s'évader hors de nos frontières, et c'est bien normal. Mais n'ignorent-ils pas jusqu'à l'existence même de nos richesses nationales ?

Le rôle de l'Office, le rôle de la télévision n'est-il pas précisément d'informer et de montrer ? Tel n'est pas actuellement le cas — j'allais dire, bien au contraire. En effet, les seuls documentaires, les seules images que nous puissions voir sur le « petit écran » ont pour but d'inciter les Français à se rendre à l'étranger. Lorsque, par hasard, on nous montre une région touristique française, c'est, bien souvent, à l'occasion d'un ouragan, voire d'un cataclysme où il nous est donné de contempler un paysage de désolation, nullement conforme à la réalité.

J'entends bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que les films en faveur du tourisme à l'étranger sont fournis par les pays intéressés et que la propagande nationale ne dépend pas exclusivement de vous. Il est, en particulier, des questions financières à résoudre qui ne trouveront leur solution que dans une collaboration étroite entre votre secrétariat d'Etat et le ministère de l'équipement, auquel est désormais rattaché le tourisme. Je m'en suis entretenu avec M. Chalandon et je crois savoir qu'il a déjà pris contact avec vous. Je souhaite qu'un résultat positif intervienne dans le meilleur délai, car il me paraît indispensable d'utiliser au mieux en faveur du tourisme en France cet extraordinaire outil de propagande que représente l'O. R. T. F.

Le deuxième point de mon intervention concerne les stations régionales. Je ne vous apprendrai rien si je vous dis que les moyens dont elles disposent sont notoirement insuffisants. Elles manquent, en particulier, de journalistes et aussi d'opérateurs.

Avec compétence souvent, toujours avec beaucoup de dévouement, les uns et les autres s'efforcent de satisfaire les exigences de l'information régionale, mais au prix d'énormes difficultés.

Augmenter leurs effectifs, monsieur le secrétaire d'Etat, me paraît être une évidente nécessité, si vous ne voulez pas décourager les meilleurs d'entre eux.

Sans doute allez-vous me répondre que tout est question de crédits. Vous me permettez de ne pas être tout à fait de cet avis. En effet, j'estime que 13.000 personnes employées à l'O. R. T. F., c'est très largement suffisant, c'est même sans doute trop. Il est en tout cas certain qu'elles ne se trouvent pas nécessairement à la place qu'elles devraient occuper.

Il apparaît, en effet, que l'Office dispose d'un personnel pléthorique à l'échelon national et qu'une partie de ce personnel serait mieux utilisée dans les stations régionales.

Je ne méconnais pas les difficultés que, pour y remédier, vous pourriez rencontrer. Mais il est évident que l'Office ne pourra pas éternellement payer un personnel en surnombre à Paris alors que les stations régionales réclament très justement le renforcement de leurs effectifs.

Enfin, je dirai quelques mots de la presse régionale. Dans le remarquable rapport de M. Vivien, nous pouvons lire : « La presse est obligée de faire face à des coûts de revient croissant plus rapidement que ses prix de vente ». J'ajouterai que, disposant d'un volume de publicité moins important que la presse parisienne, la presse régionale éprouve davantage de difficultés.

Or, à partir de 1971, les avantages fiscaux consentis en faveur des entreprises de presse en vertu de l'article 39 bis du code général des impôts, seront supprimés. Sans revenir sur le débat qui a eu lieu à ce sujet lors de l'examen de la première partie de la loi de finances pour 1969, je dirai seulement qu'il m'apparaît que l'aide qui leur était jusqu'alors accordée était inutile pour certaines, inefficace ou insuffisante pour d'autres.

Aussi importe-t-il que, pendant cette période transitoire, vous mettiez en place un système d'aide à la presse d'information et plus spécialement à la presse régionale. Elle n'a pas, jusqu'à présent, bénéficié suffisamment des avantages consentis et si une solution n'était pas trouvée en sa faveur elle risquerait, par la suite, de disparaître ou de perdre son indépendance.

C'est pourquoi j'approuve pleinement la proposition du rapporteur spécial de la commission des finances qui prévoit « un prélèvement sur les fonds publicitaires recueillis par l'O.R.T.F. qui serait versé à une caisse gérée par les professionnels et des représentants de l'Etat et dont la tâche consisterait à aider les journaux, notamment en ce qui concerne le prix du papier exclusivement affecté à l'information ».

Cette aide, monsieur le secrétaire d'Etat, serait, j'en suis persuadé, plus utile et plus efficace. Etudiez cette proposition avec bienveillance. Si vous l'acceptez, nous ne serons pas des novateurs en la matière, mais nous aurons fait œuvre utile en faveur de la liberté de la presse, et peut-être aussi, de sa survie.

Telles sont les quelques observations, brièvement exprimées, que je voulais faire à l'occasion de la discussion de ce budget. Elles réclament des solutions concrètes, efficaces et rapides. Je souhaite que vous soyez en mesure de les décider et, éventuellement, de les imposer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Montesquiou.

**M. Pierre de Montesquiou.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à vous poser une question précise. J'admire votre talent, j'envie votre jeunesse et je ne voudrais pas que vous preniez ombrage de mon interrogation ni que vous trouviez trop long mon préambule.

L'économie française, qui avait été follement secouée par les événements de mai, avait dépassé le stade de la convalescence. Les signaux s'étaient éteints, les signes de la reprise économique étaient favorables, le volume des achats augmentait et le chiffre de la production sidérurgique dépassait toutes les prévisions. Voici que l'annonce de l'augmentation des droits de succession, largement commentée, affolait les épargnants et que l'élévation imtempête du taux d'escompte surprenait tous les industriels.

Il semblerait que le Gouvernement soit atteint de masochisme. On voudrait que notre économie souffre alors qu'elle ne devrait pas craindre la souffrance.

Voici que la radio française, sous prétexte d'objectivité, annonce, vendredi matin à huit heures, que cent millions de dollars ont quitté la France. Renseignement vrai, renseignement faux ? Renseignement certainement inutile et nuisible au crédit du franc.

Cette nouvelle a contribué à renforcer l'émotion et à créer la panique qu'on a pu constater aux frontières, samedi et dimanche.

Pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, n'agissez-vous pas pour que l'O. R. T. F. évite de contribuer à l'affolement et participe d'une autre manière à la défense de la monnaie? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fontaine.

**M. Jean Fontaine.** Mesdames, messieurs, le temps de parole qui m'est imparti ne me permet pas de longs développements. Je serai donc forcément amené à laisser dans l'ombre certains aspects du problème que soulève le fonctionnement de l'O. R. T. F. à La Réunion.

Les observations que je souhaite vous présenter, monsieur le secrétaire d'Etat, sont de trois ordres. Les voici brièvement exposées.

En premier lieu, il s'agit d'équipements et de programmes. J'ai noté avec satisfaction qu'il était prévu pour les départements d'outre-mer une extension des installations de radiodiffusion et de télévision et la création de stations de radio à rayonnement international.

Je forme simplement le vœu que les réalisations suivent rapidement les prévisions. Certes, je n'ignore pas que la compensation financière versée par le ministère de tutelle est dramatiquement insuffisante. Mais j'espère que vous saurez, monsieur le secrétaire d'Etat, défendre nos intérêts auprès de votre collègue des départements d'outre-mer.

A cet égard, qu'il me soit permis de mettre l'accent sur ce que je considère comme une anomalie aberrante.

En effet, dans le même temps qu'on nous refuse les moyens d'être le centre de rayonnement culturel et intellectuel de notre pays dans l'océan Indien, par le biais de la coopération Madagascar est doté de puissants émetteurs qui serviront à je ne sais quelle propagande. A mon sens, il eût été plus logique, plus sûr aussi, de faire de La Réunion le lieu géométrique de toutes les activités françaises dans ce coin du monde.

Là-bas comme ici, à l'extension du réseau doit correspondre un service minimum à raison de la redevance payée, qui est identiquement la même que celle qui est réclamée en métropole, alors que les prestations servies n'ont aucune commune mesure.

C'est avec plaisir que je prends acte de l'inscription d'un crédit de 16 millions pour les émissions scolaires. Je forme le vœu que La Réunion ne soit pas oubliée lorsque le moment sera venu de mettre en œuvre cette mesure nouvelle qui s'inscrit dans le cadre de l'éducation permanente que le Gouvernement a toujours souhaitée.

En deuxième lieu, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'à La Réunion la gestion de la publicité de marques est confiée à un organisme privé, alors qu'en métropole elle est à la charge de la Régie française de publicité, société paraétatique. Il y a là une anomalie qu'il conviendrait de corriger.

Je n'oublie pas, en effet, qu'une partie des recettes de la publicité de marques doit être affectée à l'amélioration du réseau existant par la suppression des zones d'ombre. Or, dans un département comme le mien, au relief mouvementé, aux failles impressionnantes, les zones d'ombre sont monnaie courante. Il apparaît donc logique, dans le cadre de la régionalisation, que notre région dispose de la partie correspondante de ces recettes pour réaliser ces objectifs. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande d'y veiller.

Puisque j'évoque les questions financières, je vous exprime ma satisfaction de voir enfin admis le principe du contrôle *a posteriori* avec, cependant, la réserve qu'il importe au plus haut point qu'à une autonomie accrue correspondent des règles de gestion plus strictes et un contrôle plus rigoureux.

En troisième et dernier lieu, je dirai quelques mots du personnel.

M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan note qu'il y a à la fois trop et pas assez de personnel et, s'expliquant, il estime que l'établissement souffre d'un sous-encadrement chronique qui conduit en pratique à mal employer le personnel existant.

Si je m'associe pleinement à cette observation, j'ajoute pourtant que dans le dessein de faire « rendre » ce personnel, il est nécessaire de le former professionnellement. Je souhaite donc, monsieur le secrétaire d'Etat, recevoir l'assurance que nos journalistes en herbe pourront suivre des stages en métropole et que les autres pourront se recycler périodiquement, afin de ne plus

subir le spectacle affligeant d'une lecture laborieuse et littérale du bulletin retransmis par France-Inter et de pouvoir enfin nous présenter des actualités télévisées qui n'aient rien à voir avec une bande dessinée de la Belle Epoque.

Dans le même ordre d'idées, la notion de participation m'enchantait. Mais ce principe doit-il être exclusif de la participation des usagers? Les « cochons de payants » auront-ils leur mot à dire?

Enfin, si je suis farouchement partisan d'une garantie de l'objectivité à l'O. R. T. F., je souhaite que cette notion ne recouvre pas une opposition systématique à tout ce qui vient du Gouvernement ou des élus de la majorité.

Sous le bénéfice de ces observations, monsieur le secrétaire d'Etat, je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bertrand Denis.

**M. Bertrand Denis.** Monsieur le secrétaire d'Etat, m'adressant dernièrement à M. le ministre de la justice, j'ai évoqué certains problèmes moraux. Or, si la législation est de son ressort, l'exécution est du nôtre, en particulier à l'égard des films et, plus encore, à l'égard de la publicité faite en faveur des films interdits aux mineurs de dix-huit ans, publicité remise dans la bonne voie par un de vos prédécesseurs mais qui aujourd'hui prend bien des libertés. Je vous demande d'y remédier. Il vous suffira de prier vos collaborateurs de prendre connaissance des propos que j'ai tenus à M. le ministre de la justice, ce qui m'évitera d'intervenir deux fois sur un même sujet.

Il est un passage de votre intervention au début de la séance qui nous a bien fait plaisir. Vous envisagez, avez-vous dit, de faire bénéficier les économiquement faible titulaires de l'allocation supplémentaire d'un rabais sur le prix des appareils de télévision, et surtout d'une réduction de la redevance.

J'avais posé à vos prédécesseurs des questions écrites à ce sujet sans obtenir d'ailleurs satisfaction. La mesure me paraît donc bien venue, et je me permets une suggestion. Vous savez que la législation sur la redevance radiophonique est bien au point en ce qui concerne cette exonération. Si vous pouviez l'appliquer aussi pour la télévision, les personnes âgées et les infirmes en seraient très heureux.

Peut-être rencontrez-vous des difficultés. On vous objectera notamment la diminution des recettes. En réalité, il existe un marché de l'occasion qui ne pourra que se développer par la suite si les personnes retraitées ou infirmes peuvent disposer d'appareils de télévision.

Si vous craignez des fraudes, exigez chaque année, de chacun des bénéficiaires de l'exonération ou de la réduction — que je souhaite considérable — un certificat du maire, un talon du mandat postal concernant l'allocation supplémentaire. La preuve en ce domaine est facile à apporter.

Qu'y a-t-il de mieux pour un infirme, pour une personne âgée ou impotente que d'avoir la télévision? Seulement, si beaucoup de gens acceptent de leur offrir un appareil, peu sont disposés à payer annuellement une redevance à la place des intéressés.

J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous arriverez à mettre au point une mesure de ce genre et par avance je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boulay.

**M. Arsène Boulay.** Monsieur le secrétaire d'Etat, le temps de parole très court dont je dispose m'obligera à aborder seulement quelques-uns des problèmes qui concernent, d'une part, l'information proprement dite et, d'autre part, l'O. R. T. F. dont vous êtes le tuteur. J'espère que vous voudrez bien pardonner tout à la fois un propos qui vous semblera sans doute incomplet et un style qui vous paraîtra peut-être choquant parce qu'il sera direct.

Avec 107 millions de crédits, uniquement consacrés à des tâches de gestion administrative et d'interventions publiques, vous disposez, monsieur le secrétaire d'Etat, d'un budget bien modeste, mais qui ne doit pas faire illusion. Il recouvre, en effet, un secteur d'activité très important pour la vie économique et sociale, puisqu'il concerne les entreprises de presse et d'information.

Or, la situation de la presse française est loin d'être brillante. Vous l'avez reconnu vous-même lorsque vous avez proposé au Parlement de proroger encore d'une année le régime fiscal de faveur prévu à l'article 39 bis du code général des impôts, et mon ami M. Claude Delorme a exposé, à l'occasion de la discussion



de l'article 6 du projet de loi de finances pour 1969, les lourdes charges des entreprises de presse qui doivent se moderniser, s'équiper et faire face, dans les meilleures conditions possibles, à une très vive concurrence étrangère.

Mais une nouvelle menace pèse sur la presse : celle des journaux gratuits. Il en existe actuellement une quarantaine dans l'ensemble de la France. J'admets que leur distribution est encore très localisée ; cependant, c'est une menace directe qui va peser sur les journaux locaux, et surtout sur les hebdomadaires, tandis que cette opération entraînera pour l'ensemble de la presse, et même pour la télévision, une baisse sensible, au moins dans un premier temps, des recettes publicitaires.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, je désire savoir quelle sera l'attitude de l'Etat vis-à-vis des entreprises qui vivront de ces journaux gratuits, mais à forte participation publicitaire. Si, comme je l'espère, vous renouvelez, en les renforçant encore, les propos que vous avez tenus à ce sujet le 12 novembre devant le syndicat des quotidiens régionaux, je souhaite que vous acceptiez de reprendre l'amendement que j'ai déposé à ce sujet mais qui, malheureusement, pour des raisons de délais, a été déclaré irrecevable.

Par cet amendement, j'avais proposé que les entreprises qui fabriqueront des journaux distribués gratuitement ne puissent pas bénéficier de la déduction de la T.V.A. sur la publicité.

Cet amendement prévoyait également que ces entreprises devraient verser la taxe sur les salaires pour l'ensemble du personnel qu'elles emploient, y compris celui qui plie les journaux, les met sous bande ou sous enveloppe, les distribue dans les rues ou les glisse dans les boîtes aux lettres. Enfin, il faisait obligation à ces entreprises d'affilier tous leurs employés, sans exception, au régime général de la sécurité sociale.

La seconde question que je veux vous poser, monsieur le secrétaire d'Etat — et je vous demande de n'y voir aucune impertinence — concerne la Société nationale des entreprises de presse qui, conformément à ses statuts, vient d'acheter plusieurs imprimeries : deux à Paris et une à Tours. Nombreux sont mes collègues qui aimeraient, comme moi, connaître les conditions de ces achats et l'origine des capitaux qui ont permis ces acquisitions.

J'en aurai ainsi terminé avec l'information proprement dite. Une fois de plus, l'avenir semble incertain pour la presse. Puisqu'il s'agit du principal véhicule de notre liberté, j'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre réponse nous donnera quelques motifs d'espérance.

J'aborde le second point de mon intervention : l'O. R. T. F.

J'observe d'abord — et cela confirme ce que je disais tout à l'heure — que le budget de l'Office est infiniment plus important que votre propre budget, puisqu'il comporte 1.492 millions de francs de dépenses de fonctionnement et 261 millions de francs de dépenses d'investissement. C'est dire que, compte tenu de la tutelle que vous exercez sur l'Office, vos moyens sont particulièrement importants.

Afin de compenser le côté désagréable d'une partie de mon propos, je commencerai par vous adresser des félicitations. Le fascicule annexe consacré à l'O. R. T. F. est, cette année, plus clair, plus détaillé, ce qui nous permet une meilleure appréciation de la gestion de l'Office. Je souhaite que, au cours des prochaines années, les comptes de l'O. R. T. F. nous soient présentés sous une forme encore plus développée, par chapitres et par articles, comme dans le cas des autres ministères.

S'il en avait été ainsi dès cette année, mes chers collègues, nous aurions pu mieux mesurer l'importance des économies réalisées par l'Office en 1968, notamment par la réduction de l'effectif des journalistes. J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous répondrez à notre curiosité et que vous nous indiquerez, d'une part le montant des économies réalisées par l'O. R. T. F. grâce au licenciement d'un certain nombre de journalistes — déduction faite des indemnités de licenciement — et d'autre part le pourcentage que représentent ces économies par rapport au budget de l'Office.

Je ne voudrais pas préjuger vos propos, mais je crains que l'effort d'économie que vous nous présentez — et sur lequel les rapporteurs se sont peu étendus — ne soit bien minime, bien modeste en comparaison de ce qui a souvent été suggéré ici, ou au Sénat, dans le remarquable rapport de la commission de contrôle, notamment en ce qui concerne le coût exorbitant de certaines émissions ou l'irritant problème des dettes de l'Office à l'égard du Trésor.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial.** Vous prouvez en ce moment que vous ne lisez pas nos rapports, monsieur Boulay !

**M. Arsène Boulay.** Par ailleurs, est-ce en vertu de vos pouvoirs de tutelle que vous avez annoncé personnellement les licenciements des journalistes ? Cela pose le problème de l'interprétation de la loi portant statut de l'Office et de la notion de tutelle.

On est naturellement conduit à se demander dans quelle situation juridique se trouvent maintenant ces personnels licenciés, puisqu'il me semble que le nouveau conseil d'administration a refusé d'entériner les décisions frappant des journalistes dont le départ, comme l'ont déclaré mon ami M. Péronnet et certains de vos propres amis, n'a pas contribué à améliorer le niveau des informations télévisées.

On est amené à se demander également, d'abord quels critères et quels choix ont présidé à ces licenciements, ensuite si l'O. R. T. F. a évalué, à titre prévisionnel, le coût des indemnités supplémentaires qu'il lui faudra verser au cas où le conseil des prud'hommes, saisi par les journalistes licenciés, condamnerait l'employeur.

Enfin, j'aborderai très brièvement un autre point. Laissant de côté les problèmes des programmes et de la qualité des informations, qui ont fait l'objet de l'exposé de mon ami M. Péronnet, je voudrais souligner que la gestion administrative et financière de l'Office fait l'objet, depuis de nombreuses années, de critiques répétées soit ici, soit au Sénat, soit à la Cour des comptes.

Certaines dépenses sont trop élevées, d'autres sont insuffisantes. La gestion du personnel manque d'orthodoxie. Les règles de la comptabilité publique sont tournées ou ignorées et l'on supprime certaines émissions pourtant appréciées du public.

Je ne doute pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ayez personnellement lu, et fait lire par tous vos collaborateurs et par tous les dirigeants de l'Office, le remarquable rapport déposé le 2 avril 1968 par la commission de contrôle instituée le 14 décembre 1967 par le Sénat.

Ce sera la dernière expression d'une curiosité qui a pu vous paraître intempestive, mais j'aimerais savoir ce que vous pensez de ce document, qui est l'œuvre collective de sénateurs de toutes tendances, y compris de certains de vos amis, et je serais heureux de savoir si, l'ayant lu, vous envisagez de suivre certaines des suggestions qu'il contient, notamment dans la partie consacrée à la gestion administrative et financière de l'Office.

L'O. R. T. F. n'a toujours pas de régime financier précis, et le texte qui découle du décret du 24 juillet 1964 n'a toujours pas été pris, malgré de fréquents rappels de la Cour des comptes.

Le régime fiscal de l'O. R. T. F. est caractérisé, dit le Sénat, par « la confusion et l'incertitude ». Que comptez-vous faire pour normaliser cette situation ? Comment réglerez-vous enfin le contentieux financier qui oppose l'O. R. T. F. au Trésor ? Quand déposerez-vous les projets de loi nécessaires pour définir les règles fiscales qui régissent cet important établissement public ?

Je ne puis malheureusement pas entrer dans les détails ; mais je souhaite que le Gouvernement prenne l'initiative au cours des prochaines semaines d'un débat sur la gestion administrative et financière de l'O. R. T. F. et sur les conclusions de la commission de contrôle du Sénat. Ce débat nous permettrait, notamment, d'examiner les incidences sur le budget de l'Office, de l'introduction de la publicité et de discuter des possibilités nouvelles offertes en matière d'exonération du versement de la taxe.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je voulais vous présenter, au nom de mon groupe, sur votre projet de budget pour 1969 et sur la politique qu'il recouvre.

J'ai voulu aborder ce débat sans passion ni violence verbale, bien qu'il concerne des sujets souvent irritants et qu'il pose, en fait, le problème de la liberté d'expression, chère à tous les démocrates.

J'espère qu'à votre tour vous voudrez bien, dans le même état d'esprit, répondre aux questions que je vous ai posées et qui ne peuvent laisser indifférents ceux qui ont le souci des deniers publics et du concours précieux qu'ils peuvent apporter à l'épanouissement de l'esprit civique et de la liberté. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Buron, dernier orateur inscrit. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. Pierre Buron.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, à l'occasion du vote du budget de l'information, il me paraît utile d'attirer l'attention sur deux

points. Mon intervention s'inspirera d'ailleurs de cette mystique nouvelle que l'on voudrait insérer dans les faits. Je veux parler de la participation à laquelle de nombreux orateurs ont fait allusion.

Premier point : l'information sur le plan national.

L'information devrait être la clef ou le support du civisme ; elle devrait permettre à tous les citoyens de participer aux mécanismes de la vie publique, administrative, sociale et culturelle.

Or, au milieu des efforts méritoires et évidents de la presse pour informer, nous voyons parfois, hélas ! une partie irréductible — pourtant aidée par les finances de la nation — se livrer en fait à une véritable entreprise de dissolution morale et civique de l'âme nationale.

Quant à l'O. R. T. F., des événements récents nous ont montré de prétendus informateurs ou commentateurs plus soucieux de leur carrière personnelle que du service de la vérité et de l'intérêt national. Ils me font songer à des enseignants qui considéreraient leurs cours comme une tribune politique, apprenant aux jeunes gens des pensées — celles de Mao ou d'autres — au lieu de « leur apprendre à penser et à se conduire », selon la belle formule de Kant.

Il me semble que le Gouvernement et tous ceux qui ont mission d'informer feraient bien de rechercher des voies nouvelles, plus participatives et plus constructives pour la nation.

Le deuxième point de mon intervention concerne l'aspect régional de l'information, notamment du point de vue de l'Etat.

A l'heure de l'audio-visuel, il ne semble pas que, malgré des efforts méritoires, les stations régionales de l'O. R. T. F. aient trouvé leur véritable vocation. Cette vocation pourrait peut-être se dégager à la double condition suivante: d'une part, il faudrait libérer ces stations de la tutelle étouffante des services parisiens — il suffit de s'entretenir avec les praticiens des stations régionales pour en être rapidement convaincu. Ne sommes-nous pas d'ailleurs à l'heure de l'autonomie et de la participation ?

D'autre part, il faudrait confier à ces stations une mission à la fois redoutable et exaltante : forger ou renforcer l'âme de la région pour développer à la base le sentiment du civisme et de la responsabilité.

Pour cela, il faudrait, bien entendu, que les stations régionales fussent en harmonie avec le découpage des régions, ce qui n'est pas toujours le cas.

Malgré les craintes des jacobins, c'est grâce à l'information que la régionalisation pourra susciter un renouveau d'intérêt pour la chose publique. Nous nous en rendons compte tous les jours actuellement. Le secrétaire d'Etat chargé de l'information et chaque ministre dans le cadre de ses attributions se devraient, me semble-t-il, de considérer l'information non pas comme un épiphénomène, mais comme la pierre angulaire de toute véritable politique de participation, cela pour le plus grand bien de la nation (*Applaudissement sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.

**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** Monsieur le président, un grand nombre de questions m'ayant été posées, je voudrais les classer. Pour cela, je serais heureux si vous pouviez suspendre la séance pour quelques instants.

**M. le président.** Je vais suspendre la séance. Toutefois, je vous fais remarquer, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'examen de ce budget doit être achevé vers dix-neuf heures trente ou vingt heures, car le Gouvernement a demandé que la prochaine séance s'ouvre à vingt et une heures.

**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** Monsieur le président, je tiens à vous rassurer sur mes intentions oratoires.

**M. le président.** Je vous remercie.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-neuf heures quinze minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.

**M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.** Mesdames, messieurs, les diffé-

rents orateurs qui sont intervenus dans la discussion cet après-midi ont évoqué un très grand nombre de questions, dont certaines convergeaient sur des problèmes généraux que j'avais déjà eu l'occasion d'exposer dans ma première intervention. C'est particulièrement vrai pour les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles.

A l'autre extrême, il me sera peut-être difficile de répondre à certaines questions parce que leur nombre, en particulier celles de M. Boulay, est tel que je n'ai pu prendre note de tous les sujets qu'elles soulevaient. En outre, n'ayant pas eu connaissance de son projet d'amendement, je ne pourrai lui répondre que sur certains points que j'ai retenus.

Mais entre ces positions extrêmes — problèmes généraux évoqués par les rapporteurs et par certains orateurs, problèmes particuliers évoqués par M. Boulay — un très grand nombre de questions doivent appeler de ma part des réponses d'autant plus précises qu'elles étaient à peine évoquées dans mon exposé.

Je voudrais indiquer auparavant que je ne suis pas du tout hostile à un débat d'ensemble sur les problèmes de l'information. La commission des affaires culturelles a désigné un comité spécialisé qui étudie ces problèmes. Lorsqu'il aura déposé son rapport, il sera normal que l'Assemblée provoque un débat sur ce sujet.

M. Achille-Fould m'a interrogé sur ce point et c'est une réponse de principe favorable que je lui donne.

Un tel débat me permettra d'ailleurs de parler du problème très général de l'information qui a été admirablement exposé par M. Offroy, mais je suis actuellement gêné pour lui répondre d'une façon précise parce que ce que j'envisage de faire doit, peut-être à terme, conduire à cette coordination dont il rêve.

Je devrai attendre que le comité que j'ai l'intention de créer ait fonctionné pendant plusieurs mois pour lui répondre d'une façon précise. Je suis convaincu que le cadre du débat qui m'a été suggéré conviendrait très bien pour aborder sur le fond le problème de l'information gouvernementale et celui de l'information civique des Français.

J'ai regroupé les questions qui m'ont été posées sous un certain nombre de rubriques : tout d'abord, parce qu'elle constitue l'élément le plus nouveau, la publicité à la télévision. Jusqu'alors on se contentait de protester vigoureusement contre l'éventualité de cette publicité qui, depuis le 1<sup>er</sup> octobre, est devenue une réalité sur la première chaîne de télévision.

Le Gouvernement s'est montré très prudent, afin de ne pas apporter de bouleversements dans la répartition des ressources de publicité. En particulier, il n'a pas voulu que la presse supporte les conséquences qu'elle redoutait de l'introduction de cette publicité.

C'est pourquoi, dans un premier temps, deux minutes par jour seulement ont été prévues ; elles seront portées à quatre minutes au cours du prochain semestre. Avant la fin de ce semestre, les différentes professions concernées se réuniront à plusieurs reprises au secrétariat d'Etat pour tirer les leçons de l'expérience de huit mois qui aura eu lieu et pour déterminer le régime de croisière et les perspectives à adopter pour le développement de la publicité de marques à la télévision.

A ce sujet, il a été dit que la presse ressentait déjà des difficultés en matière de publicité. C'est inexact.

Je voudrais rappeler quelques chiffres. Actuellement les ressources d'ensemble de la publicité se montent à 4,1 milliards de francs, chiffre qui, aussi bien en valeur absolue que par tête d'habitant ou par rapport au revenu national, est très inférieur à ceux d'autres pays de même niveau de développement que le nôtre.

Néanmoins, depuis des années, on remarque une croissance du produit de la publicité, mais assez inégalement répartie selon les supports. C'est ainsi que la presse enregistre depuis quelques années une diminution de son pourcentage. Elle reçoit actuellement, en gros, 40 p. 100 des investissements publicitaires français, soit un peu plus de 160 milliards d'anciens francs.

Mais s'il y a une baisse en valeur relative, en valeur absolue la croissance est permanente et je n'ai pas l'impression que cette année marque le recul que l'on a signalé. M. Aymar Achille-Fould l'a évalué de 10 à 20 p. 100. En fait, les événements de mai et de juin ont eu des conséquences très grandes sur les ressources de publicité puisque pendant la période la plus dure la presse n'a pas été diffusée, ou tout au moins sa diffusion a été extrêmement limitée. Depuis lors, les ressources publi-

citaires de la presse se sont accrues, après que le Gouvernement eût précisé sa position sur la publicité de marques à la télévision. En effet, les fonds considérables « gelés » dans cette attente se sont trouvés débloqués dès que les entreprises ont appris que la télévision ne passerait qu'une quantité très limitée de publicité.

Le résultat pratique est que, vraisemblablement, les conséquences des événements de mai et juin seront en gros épongées. Cela signifie que certains organes de presse verront leurs recettes de publicité s'accroître tandis que d'autres les verront décroître légèrement.

L'état de choses décrit par M. Achille-Fould n'est pas du tout général. Certains journaux, en particulier en province, redoutent de ne pas retrouver en fin d'année le même volume de ressources publicitaires que l'an passé, alors que la presse parisienne, en particulier, n'éprouve pas cette crainte.

La situation diffère donc beaucoup selon les journaux. Elle n'est pas due, en tous cas, à l'introduction de la publicité de marques à la télévision. Je répète même que cette introduction sous une forme modeste — deux minutes par jour — a « dégelé » des capitaux qui étaient réservés dans l'attente d'une publicité plus importante sur les antennes nationales.

M. Péronnet m'a demandé pourquoi la régie de publicité, qui perçoit les redevances de publicité, n'a pas été constituée plus tôt. Il s'est étonné qu'en fait la publicité de marques soit apparue à la télévision le 1<sup>er</sup> octobre, alors que la société de régie n'est pas encore constituée.

Je crois pouvoir lui expliquer ce retard et le rassurer. La constitution d'une société de droit privé, soumise de surcroît à certaines règles de droit public en raison de son caractère de filiale d'un établissement public, nécessite plusieurs formalités. L'une d'elles est l'approbation de ses statuts par le conseil d'administration de l'O. R. T. F. Le Gouvernement ayant demandé d'en modifier la composition pour en élargir la représentativité, il a fallu attendre que le nouveau conseil soit nommé pour lui soumettre les statuts et recueillir son accord avant de poursuivre la procédure.

Il y a une autre cause de retard. Certains organes de presse ont éprouvé et éprouvent encore des difficultés à s'entendre pour désigner leurs représentants au sein du conseil d'administration de la régie.

Or, il fallait prendre rapidement les décisions de passage de la publicité à l'antenne car, je viens de l'indiquer, de très nombreux annonceurs avaient gelé des crédits considérables destinés à la publicité télévisée.

La société de régie est en voie de constitution et il n'était pas nécessaire qu'elle soit définitivement formée pour que commencent les opérations. Il suffisait qu'elle soit en voie de constitution et que le directeur général bénéficie des délégations de pouvoirs nécessaires pour que les opérations s'effectuent régulièrement. Ces deux conditions étaient remplies. Et, dans un mois environ, les dernières formalités seront accomplies.

Certains députés, en particulier MM. Vivien et Sallé, m'ont demandé si une partie des ressources de la publicité ne pourrait pas alimenter un fonds de développement de la presse, en particulier de la presse d'information et de la presse politique. Je n'adhère pas à ce souhait, car je crois que le système actuel est suffisamment complexe pour que l'on n'ajoute pas une subvention aux aides existantes et que, par ailleurs, le volume de l'aide de l'Etat — il est discuté, mais il doit se situer entre 70 et 85 milliards d'anciens francs — est déjà considérable.

La question qui m'a été posée indirectement par M. Sallé est de savoir s'il ne faudra pas un jour envisager de modifier la répartition de cette aide; en effet, actuellement, elle n'est pratiquement pas différenciée: il suffit qu'un journal ou une revue soit retenu par la commission paritaire de la presse pour bénéficier de l'intégralité des aides directes et indirectes aussi bien sur le papier que sur les encres d'imprimerie, de l'aide fiscale, des aides postales ou de certaines facilités de transport.

Est-il bon, par exemple, que *Le corset français* reçoive les mêmes aides que tel quotidien parisien ou de province? Je précise tout de suite que je n'ai rien contre cette revue, dont la présentation est d'ailleurs remarquable.

Un problème se pose, que la plupart des organisations syndicales de presse évitent soigneusement d'évoquer. Au cours de plusieurs déplacements en province, il m'a été demandé, dans la plupart des quotidiens que j'ai visités, si l'aide directe ou indirecte de l'Etat serait indifféremment accordée à tout ce qui est revue ou presse écrite. C'est là un problème important, qui

mérite réflexion et étude. Je ne crois pas que le Gouvernement prendra d'initiative dans ce domaine. Il appartient d'abord à la profession de présenter des suggestions.

Puisque nous parlons de publicité, M. Bertrand Denis a évoqué un autre genre de publicité, celle qui est faite à certains films de cinéma au moyen d'affiches ou de photographies.

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt des observations qu'il avait déjà présentées sur le même sujet à M. le garde des sceaux. J'ai l'intention de veiller de très près à ce que la jeunesse, en particulier, soit protégée sur le plan moral.

Je crois avoir répondu à toutes les questions qui, de près ou de loin, touchent à la publicité. Les dispositions qui ont été prises, sans être bien accueillies par la presse, ne sont pas allées jusqu'à l'irriter, car elles sont modestes. Le Gouvernement saura se montrer très prudent dans le développement de la publicité de marques.

Cela ne signifie pas que les inquiétudes aient complètement disparu. Elles n'ont disparu ni dans la presse écrite, ni dans la presse radiophonique qui, elle, vit uniquement de la publicité. On peut d'ailleurs se rendre compte de l'acuité du problème. Deux postes périphériques se livrent en ce moment une « bagarre » très vive, à la fois en développant leurs informations et en sollicitant le concours de vedettes.

Cela montre combien, dans ce domaine de la publicité, les parties prenantes sont bien décidées à défendre leur acquis. Et je me demande si une certaine attitude critique qui se développe en ce moment ne s'explique pas, en partie, par l'introduction de la publicité à la télévision.

En ce qui concerne la presse, des questions m'ont été posées par M. Achille-Fould, par M. Boulay et par M. Vivien, rapporteur spécial, au sujet des sociétés de rédacteurs, de la S. N. E. P. et du problème général de l'imprimerie.

Sur les sociétés de rédacteurs, j'ai déjà fait le point de la position du Gouvernement. Indiscutablement, ce problème mérite d'être étudié, et l'Assemblée en semble d'accord, puisque les propos de M. Vivien rejoignent ceux de M. Achille-Fould, voire les miens.

Mais il convient d'être prudent dans cette affaire, de l'examiner au fond et complètement, car qui dit participation à la vie d'une entreprise, ne dit pas participation des seuls rédacteurs.

M. Boulay m'a interrogé sur la S. N. E. P. Depuis quelque temps, cette société déploie une plus grande activité que celle qu'elle manifestait durant la période 1958-1966. En fait, elle a pris une imprimerie en gérance à Tours; elle ne l'a pas achetée. Ailleurs, c'est vrai, elle a acheté des imprimeries. A la demande du Gouvernement, elle a pris le contrôle de l'imprimerie Hénon et de l'imprimerie Paul Dupont, car ces deux affaires affrontaient des difficultés qui risquaient d'entraîner des licenciements importants de personnel.

Pour payer ces deux achats, la S. N. E. P. a d'abord utilisé ses propres fonds. De fin 1959 à décembre 1966, du fait de la précarité de son statut, la S. N. E. P. n'avait pratiquement pas investi, elle disposait donc de fonds qu'elle a ainsi employés.

En second lieu, elle a bénéficié de crédits de la part de ses fournisseurs pour l'achat de certains matériels, payables en sept ans, vous le savez. Enfin, certains de ses gros clients ont eux-mêmes financé divers achats.

En outre, et cela explique la trésorerie difficile de la S. N. E. P., qui a été signalée par M. Vivien, elle a également emprunté auprès des banques, d'où le léger découvert de son budget.

M. Boulay a parlé aussi des hebdomadaires gratuits. Sur ce point, j'ai indiqué très nettement la position du Gouvernement et, entre mes déclarations devant les syndicats de la presse et mes déclarations à cette tribune, il n'y a pas la moindre nuance. Ces déclarations sont identiques.

Cette presse n'est pas aidée et ne le sera pas.

Il s'agit néanmoins d'affaires commerciales qui bénéficient du régime commun et qu'il n'est pas question d'interdire.

M. Boulay m'a demandé encore si les cotisations de sécurité sociale étaient bien payées par ces entreprises et si la T. V. A. leur était justement appliquée. Sur le premier point, je réponds « oui ». Sur le second point, je pense que la législation est normalement appliquée, mais je sais que cela est contesté dans la profession. J'attends que me soit soumise une étude que je discuterai pour juger si cette contestation est ou non fondée.

Je pense ainsi avoir répondu avec précision aux questions que m'a posées M. Boulay.

Enfin, M. Vivien a élargi le problème des difficultés de la S. N. E. P. aux difficultés de l'imprimerie en général. Ces difficultés sont réelles et nombre de sociétés, de gros acheteurs, font

appel, pour leurs travaux, à des imprimeries étrangères : italiennes, belges ou allemandes. Il faut se demander pourquoi et en tirer des conclusions.

A mon avis, ces conclusions devront être tirées à la fois par le ministre des affaires sociales et par le ministre de l'industrie. Je me propose de leur rappeler au plus tôt ces questions, qu'ils connaissent déjà, pour trouver une solution, car il serait mauvais — et cela vaut aussi pour les journaux — de ne pas pouvoir profiter, à cause d'habitudes ou de réglementations acquises souvent après des luttes syndicales assez âpres, de modernisations et de transformations techniques, sous prétexte de respecter des règlements qui peuvent paraître quelque peu malthusiens.

Ce problème est grave. Le Gouvernement n'a pas pris position, et il appartiendra à mes deux collègues de faire le point.

L'O. R. T. F. m'a valu, comme cela est normal, de nombreuses questions touchant aux réformes, à la politique des programmes, à la politique envers les personnels, notamment aux licenciements. Sur ces divers points, j'ai clairement exposé la politique du Gouvernement.

Une question très insidieuse m'a été posée : « Qui commande ? Est-ce le directeur général ou vous-même ? Car, c'est vous-même qui avez annoncé les licenciements. »

Il faut savoir exactement ce qui s'est passé. Vous n'ignorez pas que les ministres, monsieur Boulay, font de temps à autre des communications à leurs collègues au conseil des ministres sur le fonctionnement, soit de leur département ministériel, soit des organismes placés sous leurs tutelles.

Avant de soumettre cette communication au conseil des ministres, j'avais pris langue avec la direction générale de l'O. R. T. F. Cela ne doit pas vous surprendre. Ce sont les conclusions de cette communication que j'ai annoncées dans mon compte rendu à la presse. Je n'ai pas pris la décision, mais je dois dire, car je ne veux pas esquiver mes responsabilités, que la direction générale l'a prise avec l'accord du secrétaire d'Etat à l'information.

M. Péronnet a parlé de « production cassée » à la télévision. Il me semble qu'il n'y a jamais eu autant de productions engagées et de producteurs ou réalisateurs au travail à l'O. R. T. F. qu'actuellement, pour une raison bien simple : les stocks étaient pratiquement nuls au milieu de l'été et il fallait commander de très nombreuses émissions.

Actuellement, deux cent cinquante réalisateurs travaillent, chiffre qui n'avait jamais été atteint dans l'histoire de la télévision.

Il n'y a eu aucune discrimination dans la réalisation des programmes, quels qu'ils soient. Je ne crois pas que les réalisateurs se plaignent des productions qui ont été lancées ou de leur répartition.

Le seul changement notable par rapport au passé est leur accroissement, car certains monopoles et certaines habitudes ont été quelque peu violés. Mais aucun des grands réalisateurs de l'O. R. T. F. n'est sans travail.

Les critiques qui sont faites s'appuient, en fait, sur le seul cas de deux réalisateurs d'un certain magazine. Le nombre des magazines de la nouvelle grille étant de quatre, nous avons fait des choix. Et l'Office se trouve assigné devant le conseil des prud'hommes pour rupture d'un contrat qui n'avait jamais été passé. Donc, pour les réalisateurs, le problème évoqué par M. Péronnet n'existe pas.

Sur l'information, beaucoup de choses ont été dites. On m'a demandé si un conseil supérieur de l'information ne pourrait pas être créé pour veiller à l'objectivité des informations.

En relisant le statut — et M. Péronnet semble l'avoir lu avec beaucoup d'attention — on se rend compte que le soin de veiller à l'objectivité est de la compétence du conseil d'administration. C'est l'article 4 des statuts. Et le conseil d'administration a créé en son sein une commission de l'information dans laquelle siègent tous les journalistes membres du conseil d'administration de l'O. R. T. F. Cet organisme a commencé de fonctionner. La composition du conseil d'administration devrait, a priori, vous donner toutes satisfactions quant à sa volonté de veiller à cette objectivité.

Vous m'avez aussi interrogé sur la retransmission télévisée des débats parlementaires. L'Office est prêt à téléviser les débats de l'Assemblée nationale ou du Sénat, à l'intérieur de ses « créneaux » disponibles. Cette restriction s'explique fort bien : sur la première chaîne, beaucoup d'heures sont occupées par des programmes scolaires ; sur la seconde chaîne, il en est de même, mais il y a en plus des « mires » qui passent à heure régulière

et qui servent aux revendeurs. Il existe des heures disponibles que chacun connaît et si l'Assemblée et le Sénat désirent que des débats soient télévisés, que leurs bureaux en fassent la demande. L'O. R. T. F. les acceptera.

M. de Montesquiou m'a parlé de la fuite des capitaux qui a été peut-être rappelée avec trop d'objectivité par France-Inter. Je suis très gêné pour lui répondre, car cet exemple regrettable est une preuve de l'objectivité de l'O. R. T. F. Ce qui serait regrettable, sans doute, c'est que la nouvelle ait été donnée sans explications.

J'ai fait tout à l'heure le point des problèmes de l'information. Un certain nombre de choses fonctionnent bien. D'autres sont à revoir et la direction de l'O. R. T. F. s'y emploiera.

On m'a demandé s'il ne serait pas possible de veiller à la qualité du langage. J'indique que le conseil d'administration vient justement de créer une commission du langage. M. Péronnet a donc satisfaction.

Deux remarques ont été faites en matière de programmes. L'une exprimait la crainte que la publicité n'affecte un jour la qualité des programmes.

A cet égard, il n'y a aucun danger : aucune émission ne sera patronnée par un annonceur. Les émissions de publicité de marques seront groupées par « paquets » de deux ou quatre minutes en dehors des émissions normales. La qualité des programmes ne pourra donc diminuer du fait de la publicité. En revanche, si les ressources procurées par la publicité augmentent, nous disposerons de crédits plus importants qui nous permettront d'améliorer la qualité des programmes.

On m'a dit qu'il y avait une baisse sensible de l'écoute. J'ai fait opérer un sondage à ce sujet : entre avant et après les événements de mai, la variation de l'écoute a été de 0,5 p. 100.

Il me reste à répondre à une quatrième série de questions, concernant les problèmes régionaux. Ceux-ci ont été exposés de façon générale par MM. Buron et Sallé, ou plus particulièrement par MM. Fontaine et Petit. Je me propose, si cette procédure leur convient, de faire parvenir à ces deux derniers orateurs, dans les jours prochains, une lettre leur fournissant toutes les informations qu'ils réclament. En tout cas, les programmes d'investissements, aussi bien à La Réunion qu'aux Antilles, sont importants.

Je conclurai sur le rôle que l'O. R. T. F. assigne à ses stations régionales.

Il est fait appel aux stations régionales beaucoup plus que dans le passé pour la confection de magazines. D'ailleurs, l'un de ces magazines, diffusé à une heure de grande écoute, est consacré uniquement à une station régionale.

Cette action correspond au désir de la direction de l'Office de faire participer au maximum les régions à la vie de l'O. R. T. F. A cet effet, il convient qu'elles soient largement pourvues en hommes et en matériel.

M. Sallé a été très sévère au sujet de certaines dotations. Les stations régionales, dont la création n'est pas si lointaine, ne sont évidemment pas aussi développées qu'on le souhaiterait. Mais à chacun de mes voyages en province, je me rends compte qu'un progrès constant est réalisé, tant en équipement qu'en accroissement du nombre des journalistes et des opérateurs.

Dans certaines stations, les effectifs sont pratiquement satisfaisants, ce qui leur permet de participer sans trop de difficultés à l'élaboration de programmes qui sont diffusés sur les chaînes nationales. En revanche, dans certaines autres, les effectifs sont encore modestes. Mais ce n'est pas par un « saupoudrage » sur l'ensemble des stations que l'on remédiera à ces difficultés ; c'est bien par une accélération de l'équipement, station après station, jusqu'à un niveau raisonnable.

L'Office et le Gouvernement en ont parfaitement conscience.

Dans la perspective de la régionalisation et d'une réanimation de la vie régionale rappelée par M. Buron, ce rôle ne pourra que croître. L'information est indispensable pour que les Français comprennent l'ampleur de la réforme engagée et pour que la vie régionale devienne une réalité ; les stations régionales ont incontestablement dans ce domaine un rôle important à jouer.

Quant à elle, dès à présent, la presse écrite régionale a acquis une importance considérable. On n'a parlé de ses difficultés. Certes, elle connaît des difficultés ; mais si toute la presse se trouvait dans la situation de la presse quotidienne de province, elle y gagnerait certainement ! Certaines sociétés sont, en effet, admirablement gérées et ont un personnel très dynamique. De là vient sans doute l'aisance relative — car on n'avoue jamais une très grande aisance — que connaissent la plupart des périodiques de province.

La volonté du Gouvernement est de développer au maximum la vie régionale, donc de faire le maximum pour que la presse puisse remplir sa mission et pour que les stations régionales se développent comme elles le méritent.

Telles sont les principales réponses que je voulais vous donner.

J'ai essayé depuis quatre mois d'aborder avec le maximum de loyauté les problèmes de l'information. Je souhaite, non pas vous avoir convaincus que tout ce qui a été entrepris était bon, mais vous avoir bien montré que le Gouvernement désire à la fois que la presse conserve son indépendance et sa liberté, que l'O. R. T. F. voie sa qualité, qui est grande, s'améliorer encore dans certains domaines et que finalement, au fil des ans, les critiques s'atténuent, car plus de satisfaction aura été donnée dans le domaine de l'information aux Français. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** J'appelle maintenant les crédits de la section II (Information) des services du Premier ministre.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant les services du Premier ministre (section II. — Information), au chiffre de 5.175 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV de l'état B concernant les services du Premier ministre (section II. — Information), au chiffre de 11.806.997 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la ligne 106 de l'état E annexée à l'article 47 précédemment réservé, relative à la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision.

**M. Maurice Nilès.** Le groupe communiste vote contre.

(La ligne 106, mise aux voix, est adoptée.)

#### [Article 47.]

**M. le président.** Je rappelle les termes de l'article 47 :

« Art. 47. — Continuera d'être opérée pendant l'année 1969 la perception des taxes parafiscales dont la liste figure à l'état E annexé à la présente loi. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 47, tel qu'il résulte des votes intervenus sur l'état E, hier 18 novembre, et à l'instant sur la ligne 106.

(L'article 47, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits de la section II (Information), des services du Premier ministre et de l'office de radiodiffusion-télévision française.

Nous abordons la discussion des articles de récapitulation de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969.

#### [Article 31.]

**M. le président.** J'appelle d'abord l'article 31.

### DEUXIEME PARTIE

## MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES

### TITRE I<sup>er</sup>

#### Dispositions applicables à l'année 1969.

#### A. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF

##### 1. — Budget général.

« Art. 31. — Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1969, au titre des services votés du budget général, est fixé à la somme de 125.386.638.876 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 31.

(L'article 31, mis aux voix, est adopté.)

#### [Article 32.]

**M. le président.** J'appelle maintenant l'article 32 tel qu'il résulte des votes intervenus sur l'état B :

« Art. 32. — Il est ouvert aux ministres, pour 1969, au titre des mesures nouvelles, sur les dépenses ordinaires des services civils, des crédits ainsi répartis :

— titre II « Pouvoirs publics » .....	15.523.329 F
— titre III « Moyens des services » .....	2.504.605.299 F
— titre IV « Interventions publiques » ...	7.601.466.480 F

Total ..... 10.121.595.108 F

« Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'état B annexé à la présente loi. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 32.

(L'article 32, mis aux voix, est adopté.)

#### [Article 33.]

**M. le président.** J'appelle maintenant l'article 33 tel qu'il résulte des votes intervenus sur l'état C :

« Art. 33. — I. — Il est ouvert aux ministres, pour 1969, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services civils du budget général, des autorisations de programme ainsi réparties :

— titre V « Investissements exécutés par l'Etat » .....	7.152.065.000 F
— titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat » .....	14.352.626.000 F
— titre VII « Réparations des dommages de guerre » .....	27.000.000 F

Total ..... 21.531.691.000 F

« Ces autorisations de programme sont réparties par ministère, conformément à l'état C annexé à la présente loi.

« II. — Il est ouvert aux ministres, pour 1969, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services civils du budget général, des crédits de paiement ainsi répartis :

— titre V « Investissements exécutés par l'Etat » .....	3.796.871.000 F
— titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat » .....	4.863.498.000 F
— titre VII « Réparation des dommages de guerre » .....	29.000.000 F

Total ..... 8.689.369.000 F

« Ces crédits de paiement sont répartis par ministère, conformément à l'état C annexé à la présente loi. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 33.

(L'article 33, mis aux voix, est adopté.)

#### [Articles 34 et 35.]

**M. le président.** Les articles 34 et 35 ont été adoptés lors de l'examen des crédits militaires.

#### [Article 36.]

**M. le président.** J'appelle maintenant l'article 36 tel qu'il résulte des votes intervenus sur l'état D :

« Art. 36. — Les ministres sont autorisés à engager en 1969, par anticipation sur les crédits qui leur seront alloués pour 1970, des dépenses se montant à la somme totale de 178.000.000 F répartie par titre et par ministère, conformément à l'état D annexé à la présente loi. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 36.

(L'article 36, mis aux voix, est adopté.)

#### [Articles 37 et 38.]

**M. le président.** J'appelle maintenant les articles 37 et 38, tels qu'ils résultent des votes intervenus sur les budgets annexes.

## II. — Budgets annexes.

« Art. 37. — Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1969, au titre des services votés des budgets annexes, est fixé à la somme de 20.366.869.634 F, ainsi répartie :

« Imprimerie nationale.....	152.739.067 F
« Légion d'honneur.....	20.803.157 F
« Ordre de la Libération.....	647.890 F
« Monnaies et médailles.....	123.173.270 F
« Postes et télécommunications.....	12.377.670.030 F
« Prestations sociales agricoles.....	6.671.873.251 F
« Essences.....	615.508.667 F
« Poudres.....	404.454.302 F
« Total.....	20.366.869.634 F. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'article 37.

(L'article 37, mis aux voix, est adopté.)

« Art. 38. — I. Il est ouvert aux ministres, pour 1969, au titre des mesures nouvelles des budgets annexes, des autorisations de programme s'élevant à la somme totale de 2.715.250.000 F, ainsi répartie :

« Imprimerie nationale.....	7.000.000 F.
« Légion d'honneur.....	1.800.000
« Ordre de la libération.....	»
« Monnaies et médailles.....	2.200.000
« Postes et télécommunications.....	2.568.200.000
« Essences.....	30.050.000
« Poudres.....	106.000.000
« Total.....	2.715.250.000 F. »

« II. Il est ouvert aux ministres, pour 1969, au titre des mesures nouvelles des budgets annexes, des crédits s'élevant à la somme totale de 1.715.700.432 F, ainsi répartie :

« Imprimerie nationale.....	9.881.933 F.
« Légion d'honneur.....	1.563.014
« Ordre de la libération.....	21.513
« Monnaies et médailles.....	— 48.021.270
« Postes et télécommunications.....	1.228.383.539
« Prestations sociales agricoles.....	518.573.341
« Essences.....	— 61.190.901
« Poudres.....	66.489.263

Net..... 1.715.700.432 F. »

— (Adopté.)

[Articles 39 à 46.]

M. le président. Les articles 39 à 46 ont été adoptés lors de l'examen des comptes spéciaux du Trésor.

[Article 47.]

M. le président. L'article 47 a été adopté lors de l'examen final des taxes parafiscales.

[Articles 48 à 50.]

M. le président. L'article 48 a été adopté lors de l'examen de l'état F.

L'article 49 a été adopté lors de l'examen de l'état G.

L'article 50 a été adopté lors de l'examen de l'état H.

[Articles 51 à 53.]

M. le président. Les articles 51 à 53 ont été adoptés lors de l'examen des crédits du ministère de l'équipement et du logement.

[Articles 54 et 55.]

M. le président. Les articles 54 et 55 ont été adoptés lors de l'examen des articles non rattachés à un budget.

[Articles 56 et 57.]

M. le président. L'article 56 a été adopté lors de l'examen des crédits du ministère de l'agriculture.

L'article 57 a été adopté lors de l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

[Articles 58 et 59.]

M. le président. Les articles 58 et 59 ont été adoptés lors de l'examen des articles non rattachés à un budget.

[Articles 60 à 64.]

M. le président. Les articles 60 et 61 ont été adoptés lors de la discussion des crédits du ministère des affaires culturelles.

L'article 62 a été adopté lors de la discussion des crédits du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

L'article 63 a été adopté lors de la discussion des comptes spéciaux du Trésor.

L'article 64 a été adopté lors de l'examen des crédits de la section V (Territoires d'outre-mer) des services du Premier ministre.

[Article 65.]

M. le président. L'article 65 a été adopté lors de l'examen des articles non rattachés à un budget.

[Articles 66 à 74.]

M. le président. Les articles 66 et 67 ont été adoptés lors de la discussion des crédits du ministère de l'équipement et du logement.

Les articles 68, 69 et 70 ont été adoptés lors de la discussion des crédits du ministère de l'intérieur et des rapatriés.

Les articles 71 et 72 ont été adoptés lors de la discussion des crédits du ministère de la justice.

L'article 73 a été adopté lors de l'examen des crédits de la section IV (Départements d'outre-mer) des services du Premier ministre.

L'article 74 a été adopté lors de l'examen des crédits de la section III (Marine marchande) du ministère des transports.

Nous avons ainsi terminé l'examen de tous les articles de la loi de finances pour 1969.

— 3 —

## LOI DE FINANCES POUR 1969

## Seconde délibération d'un projet de loi.

M. le président. Avant de mettre aux voix l'ensemble du projet de loi de finances pour 1969, je dois faire connaître à l'Assemblée qu'en vertu de l'article 101 du règlement, le Gouvernement demande qu'il soit procédé à une seconde délibération des articles 30 et état A, 32 et état B, et 33 et état C.

Cette seconde délibération est de droit.

A quel moment la commission des finances sera-t-elle prête à rapporter ?

M. Robert-André Vivien, vice-président de la commission. La commission se réunira ce soir après le discours de M. le Premier ministre.

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est donc renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

## ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341) (rapport n° 359, de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Seconde délibération ;

Explications de vote et vote sur l'ensemble.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.